

# COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES & DE LA FABRICATION DE BOISSONS

Juin 2021





SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ [economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)

**Éditrice responsable :**

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

153-21

## Avant-propos

Dans le contexte du renforcement des synergies entre le Conseil Central de l'Economie (CCE) et le SPF Economie, un projet commun a été mis en place dans le domaine des analyses sectorielles de la compétitivité.

Cette initiative est encouragée par le Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail Pierre-Yves Dermagne qui a marqué son aval le 5 novembre 2020 pour étendre le cadre d'analyse réalisé pour la Commission consultative spéciale « Chimie » du CCE à d'autres secteurs.

Le SPF Economie utilisera entre autres son expertise, en collaboration avec le secrétariat du CCE, pour contribuer à faciliter le dialogue social au sein des secteurs de l'alimentation, de la chimie et du textile en examinant des indicateurs structurels clés dans les secteurs précités.

Le rapport actuel « Compétitivité des industries alimentaires et de la fabrication de boissons – Juin 2021 » a été élaboré par l'équipe de la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale du SPF Economie (Stéphanie Bonnard, Barnabé Donnay, Jean-Yves Jaucot, Julien Boyelo Lopoosso, Steffi Mignon, Liliane Turloot et Erwin Van Hirtum). Il fait l'objet d'un examen minutieux par le Comité de pilotage (Peter Van Herreweghe et Emmanuel De Béthune).

Le rapport précédent sur la compétitivité de ces secteurs peut être consulté sur le site web du SPF Economie : « [Rapport sur la compétitivité dans les industries alimentaires et la fabrication de boissons](#) - Janvier 2020 ».

A côté des forces et faiblesses de notre économie en regard des diagnostics effectués dans d'autres économies européennes, les prochains rapports sur l'industrie alimentaire, la chimie et le textile se pencheront aussi sur l'intégration de nos activités industrielles dans les chaînes de valeur mondiales.

En outre, les expériences positives de cette coopération et les synergies réalisées offrent de nombreuses perspectives d'échanges dans le domaine de la compétitivité pour d'autres projets et études.

## Table des matières

Executive summary .....	5
Introduction .....	6
1. Compétitivité sectorielle .....	7
1.1. Performances.....	7
1.1.1. Valeur ajoutée.....	7
1.1.2. Santé financière .....	9
1.2. Demande.....	10
1.2.1. Commerce extérieur .....	10
1.2.2. Exportation .....	12
1.2.3. Importation .....	15
1.2.4. Avantage comparatif révélé (ACR).....	18
1.2.5. Débouchés.....	19
1.3. Ressources.....	19
1.3.1. Emploi.....	19
1.3.2. Consommation intermédiaire.....	20
1.3.3. Capital (FBCF, R&D, Innovation).....	21
1.3.4. Décomposition de la croissance de la productivité du travail.....	25
1.3.5. Coût salarial horaire et productivité réelle.....	26
1.3.6. Structure des coûts .....	28
1.4. Environnement .....	29
1.4.1. Fonctionnement du marché .....	29
1.4.2. Climat des affaires.....	30
2. Analyse SWOT .....	32
2.1. Forces .....	32
2.2. Faiblesses.....	32
2.3. Opportunités.....	32
2.4. Menaces .....	32
3. Annexe .....	33
4. Glossaire .....	36
5. Liste des graphiques.....	38
6. Liste des tableaux.....	39
7. Liste des figures.....	40

## Executive summary

Les performances sectorielles en termes de compétitivité peuvent varier considérablement. Dès lors, le SPF Économie se penche également sur la compétitivité sectorielle, en complément du Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge publié annuellement.

Le secteur des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) considéré dans son ensemble compte trois branches d'activité distinctes : C10 (industries alimentaires) représente la branche la plus importante avec une part relative de 78,0 % en moyenne dans la valeur ajoutée totale du secteur C10-12 entre 2011 et 2018. Les parts de C11 (fabrication de boissons) et de C12 (fabrication de produits à base de tabac) atteignent en moyenne respectivement 20,2 % et 1,8 %. Le secteur est principalement composé de PME.

Sa position sur le marché européen s'est renforcée : la part du secteur belge C10-12 dans la valeur ajoutée de l'UE (sans le Royaume-Uni) a augmenté (+0,2 point de pourcentage sur 10 ans pour se situer à 3,5 % en 2018), ce qui témoigne d'une amélioration de la compétitivité globale. En outre, l'analyse de la position concurrentielle de notre pays permet de distinguer la compétitivité externe et la compétitivité interne. D'un côté, la part des exportations belges dans les exportations mondiales indique une bonne compétitivité externe de notre pays. De l'autre, les résultats en matière de compétitivité interne apparaissent moins favorables : la demande intérieure belge est de plus en plus couverte par les importations au détriment de la production domestique.

Entre 2008 et 2019, la valeur ajoutée du secteur C10-12 a progressé en moyenne de 0,6 % par an. La demande étrangère de produits issus du secteur des industries alimentaires et de la fabrication de boissons est forte : 2/3 des produits finis sont exportés.

De légères pertes de parts de marché ont été relevées dans les industries alimentaires; la position relative de nos exportations dans les exportations mondiales s'étant quelque peu amoindrie à un an d'écart en 2019. La France, l'Allemagne et les Pays-Bas constituent nos principales destinations à l'exportation.

La Belgique est spécialisée dans plusieurs groupes de produits exportés, notamment la fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie (4,38), de margarine et de graisses comestibles similaires (4,38), la transformation et conservation de légumes (3,68), la fabrication d'huiles et de graisses (2,96), de sucre (2,44) et la préparation de céréales (2,72) et de jus de fruits et de légumes (2,43).

Le secteur des industries alimentaires et de la fabrication de boissons a affiché quelques résultats positifs sur le plan des facteurs de production. Le nombre d'employés plus qualifiés s'est accru ces dernières années : la proportion plus importante de personnes moyennement qualifiés étant enregistrée dans le C10 (49,1 %) et hautement qualifiés dans le C11 (52,4 %). En outre, le taux d'investissement (2019) de notre pays qui atteint 25,8 % s'avère plus élevé que dans les pays voisins tout comme son intensité en R&D (1,9 %). Par ailleurs, davantage d'entreprises sont impliquées dans l'innovation en Belgique comparativement à ses partenaires commerciaux.

Malgré les bonnes performances du secteur, il importe que celui-ci s'adapte aux menaces de son environnement et remédie à ses faiblesses (le coût salarial unitaire a évolué moins favorablement en Belgique au cours des dernières années à la suite de l'affaiblissement de sa productivité couplé à une hausse nettement plus vive du coût salarial et les postes vacants traduisent une pénurie de personnel qualifié). À cet effet, le secteur doit répondre à la pression sur les prix exercée par le secteur du commerce de détail, mais aussi aux retombées des barrières commerciales, par exemple, et au Brexit. Le coronavirus a mis le secteur à l'épreuve au niveau de ses approvisionnements et va affecter les investissements futurs dans l'industrie alimentaire. La crise de la Covid-19, à l'origine de nombreux défis de politique économique, offre de nouvelles opportunités et de nouveaux défis au secteur, tant en termes d'innovations de produits (nouvelles tendances alimentaires, sécurité alimentaire) que de processus (robotisation, automatisation).

## Introduction

Les performances sectorielles en termes de compétitivité peuvent varier considérablement. Dès lors, le SPF Économie, en plus du Tableau de bord de la compétitivité belge publié chaque année, prête également attention à la compétitivité sectorielle.

En 2019, le secteur des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12)<sup>1</sup> représentait 15,3 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Ce pourcentage est nettement plus élevé qu'en 2008 (13,5 %). Pour les Pays-Bas et la France, ce secteur a été encore plus influent en 2019, avec une part respective de 19,3 % et 18,4 %. En Allemagne, la part n'est que de 7,0 % (chiffres de 2018), ce qui signifie que ce secteur est moins important qu'en Belgique.

Dans la classification NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), le secteur des industries alimentaires correspond au code 10 (Nace-Bel 2008) qui couvre un large spectre d'activités regroupées en neuf sous-secteurs :

- transformation et conservation de la viande, préparation de produits à base de viande (10.1),
- transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques (10.2),
- transformation et conservation de fruits et de légumes (10.3),
- fabrication d'huiles et de graisses végétales et animales (10.4),
- fabrication de produits laitiers (10.5),
- travail des grains ; fabrication de produits amylacés (10.6),
- fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (10.7)
- fabrication d'autres produits alimentaires (10.8)
- fabrication d'aliments pour animaux (10.9).

Le secteur de la fabrication de boissons correspond au code 11 (Nace-Bel 2008), secteur d'une grande diversité :

- production de boissons alcooliques distillées (11.01),
- production de vin (de raisin) (11.02),
- fabrication de cidre et de vins d'autres fruits (11.03),
- production d'autres boissons fermentées non distillées (11.04),
- fabrication de bière (11.05),
- fabrication de malt (11.06),
- l'industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes (11.07).

La part relative de la valeur ajoutée du secteur C10 (industries alimentaires) dans le C10-12 (industries alimentaires; fabrication de boissons et de produits à base de tabac) atteint 72,6 % en 2018 selon les statistiques structurelles sur les entreprises. La part de C11 (fabrication de boissons) et C12 (fabrication de produits à base de tabac) se chiffre respectivement à 26,3 % et 1,2 %.

Le principal sous-secteur en 2019 (voir annexe, graphique a) du C10 (industries alimentaires) est le C10.8 (fabrication d'autres produits alimentaires) avec 23,7 %, suivi du C10.7 (fabrication de produits de boulangerie et de pâtes alimentaires) avec 20,9 % et du C10.3 (transformation et conservation de fruits et de légumes) avec 14,0 %. La principale catégorie du C11 (fabrication de boissons) est C11.05 (production de bière) avec 68,3 %, suivie de C11.07 (fabrication de boissons gazeuses, d'eau minérale et autres eaux embouteillées) avec 28,6 % et C11.06 (production de malt) avec 2,1 %.

L'analyse sectorielle se concentre sur les principales performances du secteur et les facteurs (demande, ressources, environnement) responsables de ces performances. Une analyse SWOT

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, les chiffres du secteur C10-12 « Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac » ont été utilisés car aucune division n'était possible pour C10-11.

résume cette étude et expose les points forts et les points faibles du secteur C10-11. La plupart des indicateurs structurels choisis dans cette analyse sectorielle couvrent la période 2010 à 2019. Dès lors, les retombées de la pandémie de Covid-19, sous le coup des mesures de confinement et de soutien de l'économie, sont encore difficilement quantifiables.

La plupart des données utilisées proviennent de sources officielles telles que l'OCDE, Eurostat, Statbel et l'Institut des comptes nationaux (ICN).

## 1. Compétitivité sectorielle

### 1.1. Performances

Le secteur belge des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) a légèrement renforcé sa position sur le marché européen au cours de la dernière décennie : la part belge dans la valeur ajoutée de l'UE27 (hors Royaume-Uni) a augmenté de +0,2 point de pourcentage entre 2008 et 2018 (dernières données disponibles pour l'UE27) pour atteindre 3,5 %, ce qui traduit une amélioration de la compétitivité globale.

La part des exportations belges dans le total des exportations mondiales témoigne d'une bonne compétitivité externe de notre pays. En 2019, la Belgique se classe à la 9<sup>e</sup> place pour les industries alimentaires (C10), après les Pays-Bas (2<sup>e</sup> place), l'Allemagne (3<sup>e</sup> place) et la France (6<sup>e</sup> place). Pour la fabrication de boissons (C11), la Belgique se trouve également à la 9<sup>e</sup> place après, entre autres, la France, l'Italie et le Royaume-Uni qui constituent le top 3. Entre 2015 et 2019, la part des exportations belges pour les industries alimentaires dans les exportations mondiales a légèrement diminué, revenant de 3,2 % à 3,1 %, alors que celle pour la fabrication de boissons a progressé, passant de 3,0 % à 3,4 %.

En ce qui concerne la compétitivité interne de C10-12, les résultats sont moins favorables : l'indicateur de compétitivité interne<sup>2</sup> des industries alimentaires atteint 41,3 % sur la base des tableaux entrées-sorties de 2015. Ce qui signifie que 41,3 % de la demande belge totale des produits et services des secteurs C12-12 est couverte par l'importation. Les entreprises étrangères prennent donc une grande place dans le marché belge.

#### 1.1.1. Valeur ajoutée

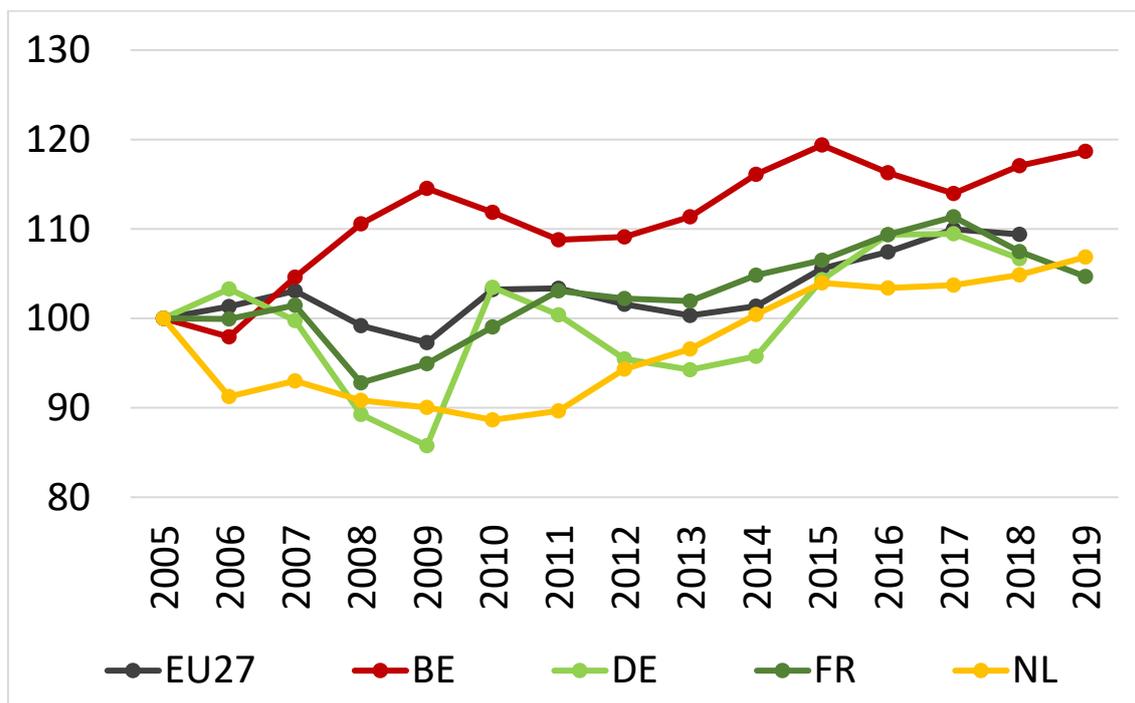
Entre 2008 et 2019, la valeur ajoutée (à prix constants) du secteur C10-12 a augmenté en moyenne de 0,6 % par an (contre 0,3 % pour la production manufacturière où l'incidence de la crise s'est fait clairement ressentir en 2009). Bien que cette croissance fut plus forte en Belgique que dans la zone euro, elle était plus faible que dans les pays voisins. En France et aux Pays-Bas, la valeur ajoutée du secteur C10-12 s'est accrue en moyenne de respectivement 1,1 % et 1,5 % sur la période 2008 - 2019. Pour l'Allemagne, alors que les données de 2019 ne sont pas encore disponibles, la croissance annuelle moyenne était de 1,8 % entre 2008 et 2018. En 2019, un ralentissement de la croissance a été constaté en Belgique par rapport à l'année précédente (+1,4 % en 2019 contre +2,7 % en 2018).

---

<sup>2</sup> Calculé par la part de la demande domestique belge couverte par les importations (sans les produits réexportés) sur la base des tableaux entrées-sorties.

Graphique 1. Évolution de la valeur ajoutée du secteur C10-12

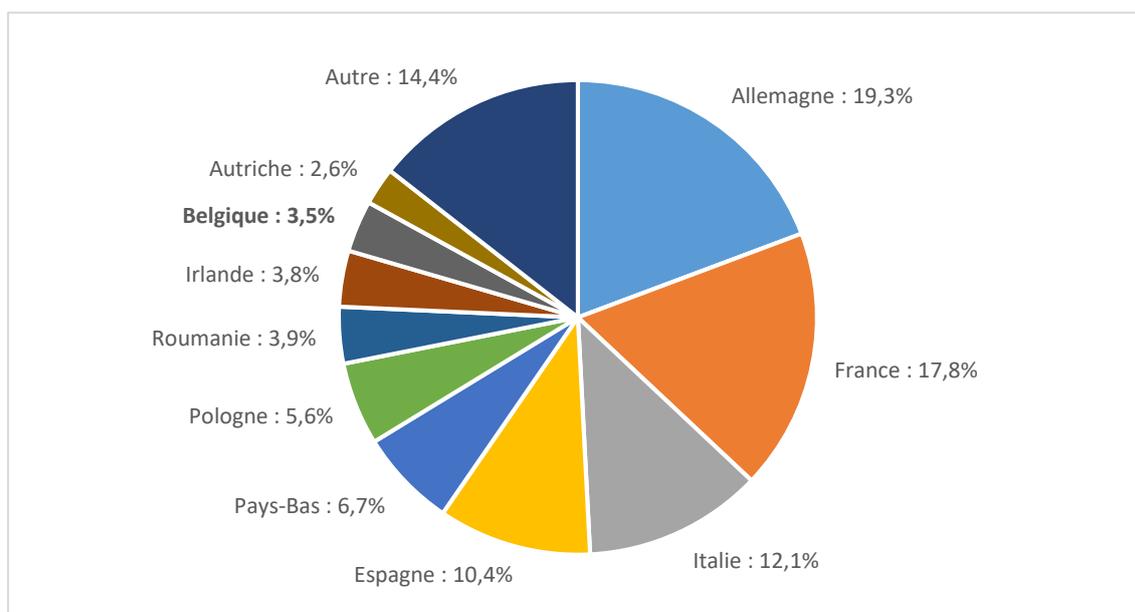
Indice 2005=100



Source : Eurostat, ICN et calculs propres.

Le secteur C10-12 représente 15,3 % de la valeur ajoutée du secteur manufacturier en Belgique en 2019. Aux Pays-Bas et en France, le secteur a une importance encore plus grande, avec une part dans le secteur manufacturier de 19,3 % et 18,4 % respectivement. En Allemagne, le secteur C10-12 représente 7 % de la valeur ajoutée du secteur manufacturier.

Graphique 2. Part relative dans la valeur ajoutée européenne (sans le Royaume-Uni), 2018



Source : Eurostat, ICN.

La part de la Belgique dans la valeur ajoutée réalisée par le secteur C10-12 au sein de l'Union européenne (sans le Royaume-Uni) était de 3,5 % en 2018 (contre 3,3 % en 2008). Tous les pays

voisins affichent une part plus importante au sein de l'UE (voir graphique 2). L'Allemagne occupe la première place au sein de l'UE avec 19,3 %. Suivent la France (17,8 %), l'Italie (12,1 %), l'Espagne (10,4 %) et les Pays-Bas (6,7 %). Alors que la part de l'Allemagne (+1,6 point de pourcentage) et des Pays-Bas (+1,2 point de pourcentage) a augmenté entre 2008 et 2018, elle a en revanche diminué en France (-1,2 point de pourcentage), en Italie (-0,3 point de pourcentage) et en Espagne (-1,6 point de pourcentage). L'Irlande (3,8 %) et la Pologne (5,6 %) représentent de petits acteurs sur le marché européen mais gagnent des parts de marché significatives (respectivement +0,8 et +0,7 point de pourcentage).

### 1.1.2. Santé financière

Cette analyse se focalise sur les ratios de liquidité et de solvabilité des entreprises du secteur C10 et C11 à la lumière de la crise de la Covid. Ces ratios sont calculés sur la base des données Bel-first<sup>3</sup>. Seules les entreprises actives dans le secteur et qui ont publié des comptes annuels en utilisant un schéma complet<sup>4</sup> sont prises en compte. Dans la plupart des cas, seuls le chiffre d'affaires et les autres revenus d'entreprise sont considérés dans ce schéma de comptes annuels. En outre, les grandes entreprises représentent une part très importante du chiffre d'affaires du secteur. Il s'agit de chiffres jusqu'en 2019, c'est-à-dire de la santé financière avant la crise de la Covid. Ces informations sont complétées par des données provenant des enquêtes de l'Economic Risk Management Group (ERMG) afin de voir comment cette situation a évolué.

La **solvabilité** du secteur C10 était bonne, du moins avant la crise de la Covid. Au cours de la période 2015-2019, 43,4 % du total des actifs étaient des capitaux propres<sup>5</sup>. En ce qui concerne la liquidité, le **ratio rapide** est légèrement inférieur à 1 en moyenne sur la période 2015-2019, ce qui indique que les fonds disponibles ne sont, à peu de chose près, pas suffisants pour rembourser les dettes à court terme. Le ratio s'améliore cependant sur une période plus longue (2011-2019). La liquidité au sens large prend également en compte les réserves (**ratio courant**), qui montrent que les dettes peuvent être couvertes à court terme. Ce ratio est moins pertinent dans le contexte de la crise de la Covid, car les entreprises n'ont pas pu vendre leurs réserves pour résoudre leurs problèmes de liquidités en raison des mesures de confinement. Les chiffres ci-dessus présentent la situation au niveau du secteur. Au niveau des entreprises, on constate que seul un nombre limité d'entreprises ont un ratio rapide trop faible qui tire la moyenne vers le bas. La médiane est de 1,38 en 2019. Le premier quartile est à 0,95, le troisième quartile à 2,27.

Dans son enquête, l'ERMG examine régulièrement l'impact de la crise de la Covid sur la santé financière des entreprises. Selon les derniers chiffres (enquête du 25 mai 2021), 4 % des entreprises interrogées indiquent risquer la faillite dans les 6 mois. Ce faisant, 96 % des entreprises alimentaires déclarent ne pas être en faillite ou ne pas actuellement être en train de lancer une procédure. Les entreprises du secteur estiment que le coronavirus a entraîné une perte de chiffre d'affaires de 7 %. L'estimation de cet impact pour les années 2021 et 2022 est respectivement de -6 % et -4 %. 81 % des entreprises du secteur alimentaire ont indiqué qu'elles n'avaient pas de problèmes de liquidités, ce qui est mieux que la moyenne belge (75 %). Cependant, 3 % des entreprises ont indiqué qu'elles pourraient avoir des problèmes de liquidités à très court terme (<1 mois) et 8 % ont déclaré qu'elles auraient des problèmes de liquidités dans 1 à 3 mois.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur les ratios et les concepts calculés, consultez le glossaire.

<sup>4</sup> Modèle complet pour les « grandes » entreprises et toutes les entreprises cotées en bourse. Une entreprise est qualifiée de grande si elle atteint 2 des 3 seuils ou qu'elle est cotée en bourse.

- Nombres de travailleurs : 50 ETP
- Chiffre d'affaires : 9.000.000 euros
- Total du bilan : 4.500.000 euros

<sup>5</sup> La norme minimale de solvabilité se situe entre 25 % et 40 % (Source : Graydon).

## 1.2. Demande

### 1.2.1. Commerce extérieur

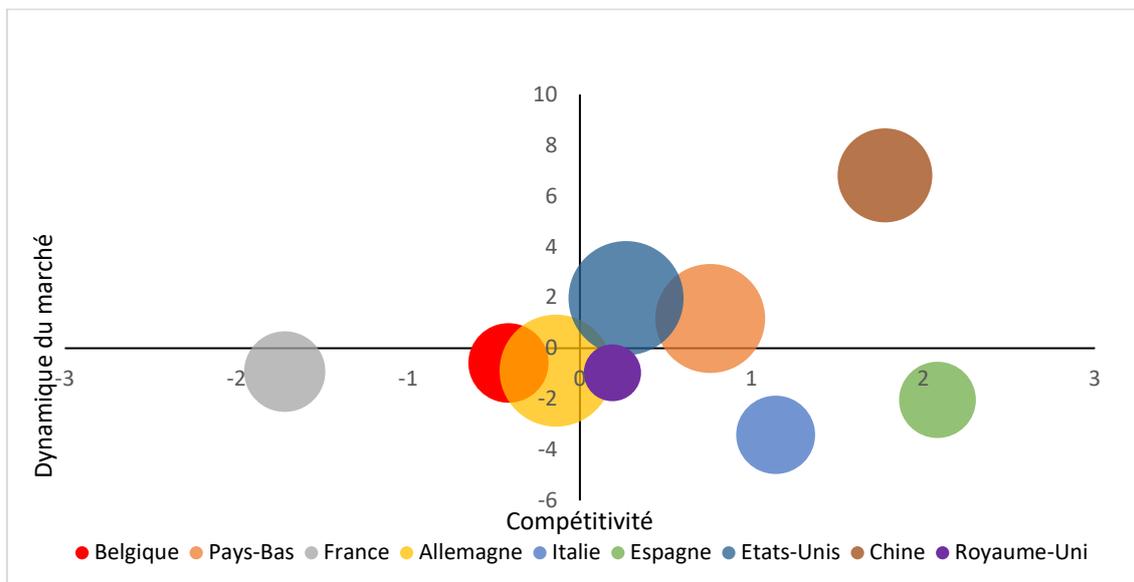
Selon la base de données TiVA de l'OCDE (chiffres 2015), 51,1 % des importations belges de l'industrie alimentaire, des boissons et du tabac sont des produits non finis. Cela signifie que plus de la moitié des importations sont des produits destinés à être transformés en d'autres biens ou services (= consommation intermédiaire). C'est moins que dans l'ensemble de notre économie (64,6 %), mais un peu plus que dans les pays voisins. La Belgique est néanmoins une économie très ouverte avec un important port de commerce : un peu moins de 50 % des importations de produits non finis sont également réexportés.

L'analyse des **échanges internationaux de marchandises par zone géographique** et sur la période 2010-2019<sup>6</sup>, montre que les Etats-Unis et la Chine occupent une bonne position sur le marché international.

Le graphique 3 compare les exportations belges à celles de huit pays (Pays-Bas, France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Etats-Unis et Chine). Les pays précités ont été épinglés en raison de leur importance comme partenaire commercial et/ou de leurs bons résultats au cours de la période analysée. **L'axe vertical traduit la dynamique du marché**, appréciée au travers de l'écart entre l'évolution des importations du pays et l'évolution des importations mondiales (entre 2010-2019). Un écart positif permet de conclure que l'économie en question produit principalement des produits dont la demande mondiale a augmenté à un rythme supérieur à la moyenne. **L'axe horizontal montre la position concurrentielle extérieure**. Cette dernière équivaut à la différence entre l'évolution des exportations de ce pays et l'évolution des importations mondiales (entre 2010-2019). Un chiffre négatif signifie que le pays en question est généralement perdant face à la concurrence.

Graphique 3. Dynamique du marché et compétitivité des exportations de biens du C10, croissance annuelle moyenne 2010/2019

Évolution en %



Remarque : La taille des points représente la part des exportations du pays (en 2019) par rapport aux exportations mondiales en 2019.

Source : Comtrade et calculs propres.

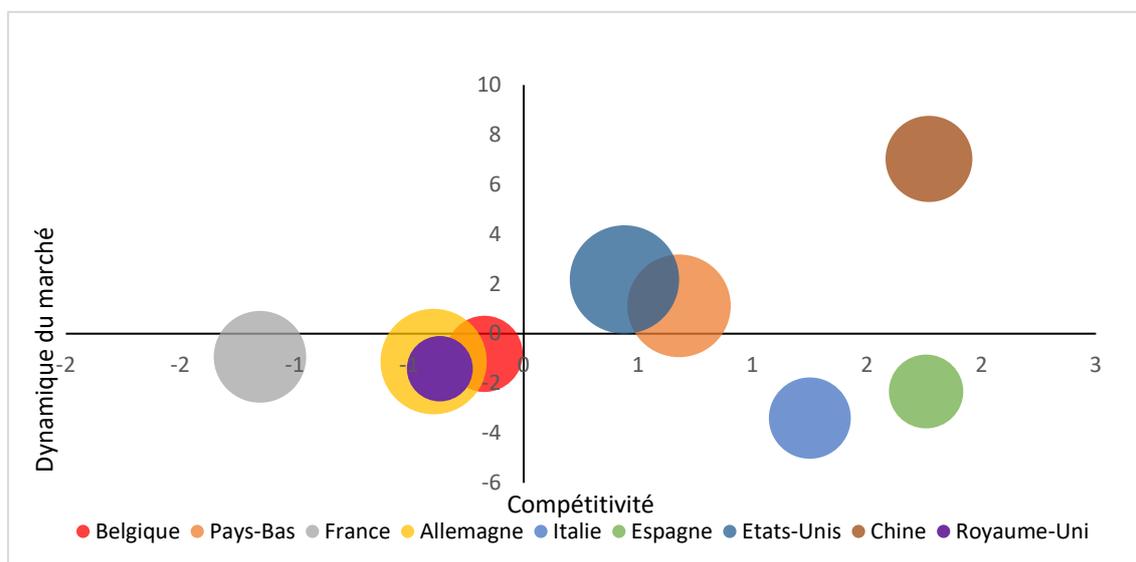
<sup>6</sup> Les données pour l'année 2020 étaient encore incomplètes dans Comtrade, celles de 2019 sont considérées comme les plus récentes.

La Chine, les Etats-Unis et les Pays-Bas affichent une évolution positive aussi bien pour la dynamique du marché que pour la compétitivité entre 2010 et 2019. La Belgique obtient des résultats moins négatifs en termes de dynamique de marché, ce qui signifie que l'économie belge produit principalement des produits caractérisés par une forte augmentation de la demande. En ce qui concerne la position concurrentielle, notre résultat excède celui de la France, tandis que le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne enregistrent une évolution positive.

L'analyse du C11 (graphique 4) pointe un profil moins favorable pour les deux dimensions en Belgique, en Allemagne, au Royaume-Uni et en France. L'examen des échanges sur le court terme (2018-2019) indique cependant un léger affaiblissement de notre position concurrentielle, l'écart négatif revenant de -0,17 point de pourcentage en moyenne (entre 2010-2019) à -0,36 point de pourcentage contre un recul plus prononcé pour le dynamisme de marché (de -0,81 point à -4,73 points de pourcentage).

#### Graphique 4. Dynamique du marché et compétitivité des exportations de biens du C11, croissance annuelle moyenne 2010/2019

Évolution en %



Remarque : La taille des points représente la part des exportations du pays (en 2019) par rapport aux exportations mondiales en 2019.

Source : Comtrade et calculs propres.

#### Commerce européen

En 2019, les plus gros exportateurs européens des **industries alimentaires** (C10) vers le monde étaient l'Allemagne (17,6 % des exportations totales européennes), les Pays-Bas (17,2 %) et la France (9,6 %). La Belgique se classait à la 5<sup>e</sup> position avec une part relative de 8,9 %. Entre 2010 (9,5 %) et 2018 (9,0 %), elle était même 4<sup>e</sup> pays européen, avant de perdre sa place au profit de l'Espagne en 2019 (9,0 %).

Nos échanges sont principalement orientés vers les marchés européens, représentant 10,0 % des exportations intra-UE en 2019, soit une 3<sup>e</sup> place, et ce depuis 2014 (10,3 %). La Belgique occupait la 6<sup>e</sup> place des exportations extra-UE de C10 (6,7 %) en 2019, gagnant une place par rapport à 2017 et deux places par rapport à 2013.

Tableau 1. Part de la Belgique dans le total du commerce européen

Part Belgique	NACE	2010	2015	2018	2019
Export	C10	9,5%	9,1%	9,0%	8,9%
	C11	5,3%	6,2%	6,4%	6,6%
Import	C10	7,3%	7,3%	7,4%	7,2%
	C11	9,5%	10,0%	9,0%	8,7%

Source : Comext.

Au niveau des importations de C10 en provenance du monde, la Belgique se situait à la 6<sup>e</sup> place avec une part relative en 2019 de 7,2 % des importations de l'ensemble des pays de l'Union européenne. L'Allemagne (17,6 %) représentait le premier pays européen importateur, suivi de la France (13,1 %) et des Pays-Bas (12,1 %). Depuis 2010, la Belgique se trouvait à la 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> place dans l'Union européenne, en alternance avec l'Espagne (7,6 % en 2019). Nos importations émanent également davantage des marchés européens, la Belgique se classant en 2019 à la 5<sup>e</sup> place européenne dans les importations intra-UE de C10 (7,9 %) et à la 7<sup>e</sup> place dans les importations extra-UE (5,1 %).

Les plus gros exportateurs européens de la **fabrication de boissons** (C11) vers le monde ont été, en 2019, la France (29,1 %), l'Italie (16 %) et l'Allemagne (9,9 %). Notre économie a maintenu sa 6<sup>e</sup> place depuis 2011 (6,6 % des exportations européennes) et se situe désormais à la 4<sup>e</sup> place des exportateurs intra-UE de C11 (9,2 % après avoir été 6<sup>e</sup> derrière l'Espagne et les Pays-Bas en 2016 et 2017), et à la 7<sup>e</sup> place des exportateurs extra-UE de C11 (4,6 % après avoir été 6<sup>e</sup> de 2014 à 2016).

En 2019, les plus grands importateurs de boissons dans l'Union européenne en provenance du monde ont été l'Allemagne (19,2 % des importations totales européennes), la France (12,1 %) et les Pays-Bas (11,0 %), suivis de la Belgique à la 4<sup>e</sup> place (8,7 %). Jusqu'en 2015, notre pays occupait la 3<sup>e</sup> place (10,0 %) devant les Pays-Bas (9,8 %). La ventilation des échanges souligne notre 4<sup>e</sup> place européenne en importations intra-UE (10,2 %) en 2019, après une 2<sup>e</sup> place de 2010 à 2017. En revanche, classée 9<sup>e</sup> depuis 2015 dans les importations extra-UE (3,7 %), la Belgique a gagné une place en 2019 (8<sup>e</sup> place, 3,97 %), en devançant la Suède (3,96 %).

Les principaux pays vers lesquels l'Union européenne exporte du C10 et du C11 sont, en 2019, la Chine, les Etats-Unis et le Japon, le Canada et la Russie. Parmi les marchés lointains, la Belgique a exporté du C10, en 2019, principalement vers les Etats-Unis. La part de ces exportations s'établissait à 6,2 % des exportations européennes vers les Etats-Unis en 2019 (5,1 % en 2015). Les Etats-Unis sont également la première destination de C11 belge hors-Europe, pour un poids de 3,2 % dans les exportations de l'Union européenne en 2019 (3,4 % en 2015).

## 1.2.2. Exportation

### Secteur alimentaire

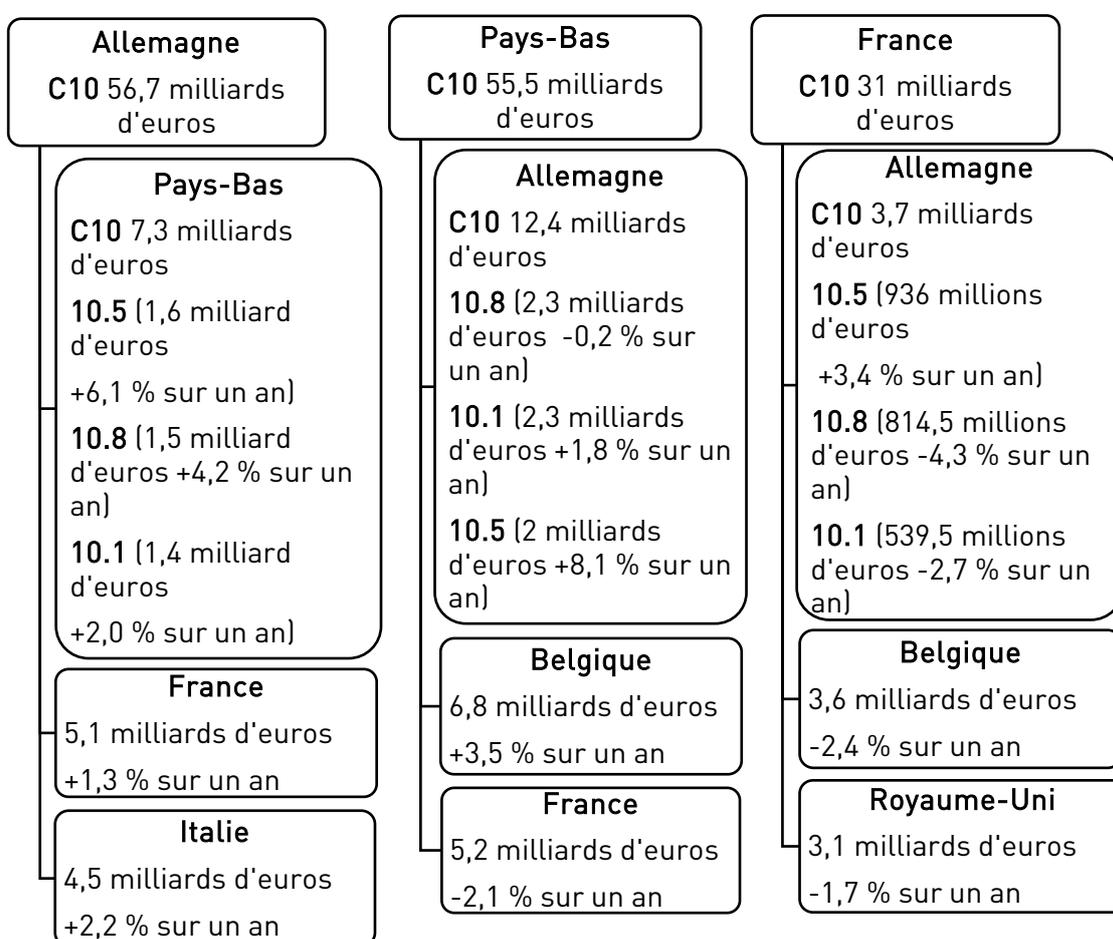
En 2019, la Belgique a exporté des biens alimentaires pour 28,6 milliards d'euros (+2,5 % depuis 2018, +14,1 % depuis 2015). Les exportations intra-UE pesaient 21,2 milliards d'euros (+2,0 % depuis 2018, +12,2 % depuis 2015) tandis que les exportations extra-UE s'élevaient à 7,4 milliards d'euros (+3,9 % depuis 2018, +19,9 % depuis 2015).

Depuis 2010, nos principaux marchés d'exportation sont la France (6 milliards d'euros en 2019), les Pays-Bas (5,4 milliards d'euros) et l'Allemagne (3,9 milliards d'euros). Les exportations du C10 ont légèrement augmenté à un an vers la France (+0,4 %) et l'Allemagne (+2,6 %) tandis qu'elles se sont sensiblement réduites vers les Pays-Bas (-0,8 %). Entre 2018 et 2019, les exportations vers le 4<sup>e</sup> partenaire, le Royaume-Uni, se sont accrues de 2,1 % pour atteindre 3,9 milliards d'euros. Entre 2015 et 2019, les exportations ont été plus soutenues vers la France (+11,8 %) et les Pays-Bas (+11,0 %) que vers l'Allemagne (+5,8 %) et le Royaume-Uni (+4,1 %).

En 2019, la Belgique a exporté principalement des biens alimentaires 10.8 (fabrication d'autres produits alimentaires) et 10.1 (transformation et conservation de la viande, préparation de produits à base de viande) chez ses trois partenaires principaux (respectivement 1,22 million et 881 millions d'euros pour les Pays-Bas, 1,2 million et 916 millions d'euros pour la France et 979,6 millions et 773 millions d'euros pour l'Allemagne). La Belgique a également exporté du 10.3 (transformation et conservation de fruits et légumes) vers l'Allemagne et la France (respectivement 716,6 millions et 1,1 milliard d'euros) et du 10.5 (fabrication de produits laitiers) vers les Pays-Bas (830,5 millions d'euros). Le 10.8 représente 23,5 % des exportations de la Belgique de C10 vers le monde contre 14,7 % pour le 10.1, 19,0 % pour le 10.3 et 13,7 % pour le 10.5.

La Belgique constitue le 7<sup>e</sup> partenaire commercial de l'Allemagne en exportations de biens alimentaires, le 2<sup>e</sup> de la France et le 2<sup>e</sup> des Pays-Bas.

Figure 1. Principaux marchés (C10) à l'exportation de nos partenaires commerciaux en 2019



Source : Comext.

## Secteur des boissons

La Belgique a exporté ses boissons dans le monde, en 2019, pour un total de 3,85 milliards d'euros, ce qui traduit une progression de 7,8 % par rapport à 2018 et de 28,7 % par rapport à 2015. Cette croissance a été principalement portée par le dynamisme des exportations intra-UE de 11,0 % à 2,3 milliards d'euros (+47,9 % depuis 2015). Les exportations extra-UE étaient de 1,5 milliard d'euros en 2019, en hausse de 3,3 % par rapport à 2018 (+7,6 % depuis 2015).

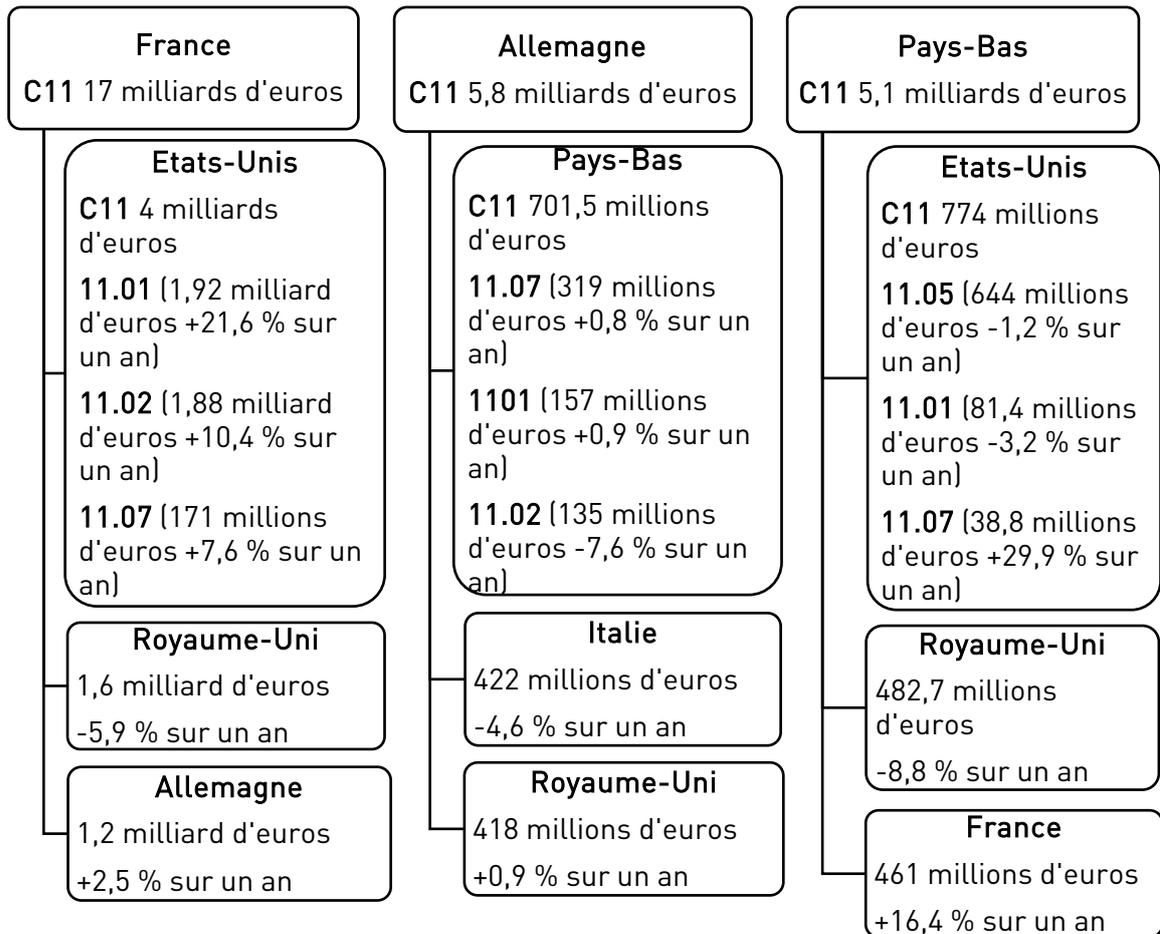
Les partenaires principaux à l'exportation du secteur des boissons (C11) sont, depuis 2010, les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni. Nos exportations à destination des Pays-Bas équivalaient

à 778 millions d'euros en 2019 (+7,2 % par rapport à 2018 et +41,2 % par rapport à 2015), contre 768 millions d'euros pour la France (+9,4 % et +63,4 %) et 403,6 millions d'euros pour le Royaume-Uni (-4,8 % et -3,9 %). Jusqu'en 2014 et en 2017, la France était notre premier marché des exportations de boissons devant les Pays-Bas. Depuis 2015 (à l'exception de 2017), les Pays-Bas constituent désormais notre marché prépondérant.

En 2019, les principales exportations de boissons de la Belgique étaient du 11.05 (fabrication de bière) vers l'Allemagne (109 millions d'euros), la France (602 millions d'euros) et les Pays-Bas (289 millions d'euros). Elle a exporté principalement du 11.07 (industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes) vers le Royaume-Uni (304 millions d'euros) et les Pays-Bas (262 millions d'euros). La Belgique a également exporté du 11.01 (production de boissons alcooliques distillées) vers les Pays-Bas (134 millions d'euros). Ces trois secteurs représentent respectivement 46,4 %, 25,6 % et 12,5 % des exportations totales belges de C11 vers le monde.

L'examen des marchés de nos principaux partenaires commerciaux montre que la Belgique est, en 2019, la 6<sup>e</sup> destination des exportations allemandes de boissons avec 277 millions d'euros, soit 14 % en moins qu'en 2018. En revanche, la Belgique est la 4<sup>e</sup> destination des exportations françaises de boissons (1,1 milliard d'euros en 2019, soit 5,9 % par rapport à 2018). Les exportations néerlandaises de C11 en 2019 vers la Belgique, 5<sup>e</sup> partenaire, étaient de 374 millions d'euros (+1,6 % par rapport à 2018).

Figure 2. Principaux marchés (C11) à l'exportation de nos partenaires commerciaux en 2019



Source : Comext.

### 1.2.3. Importation

#### Secteur alimentaire

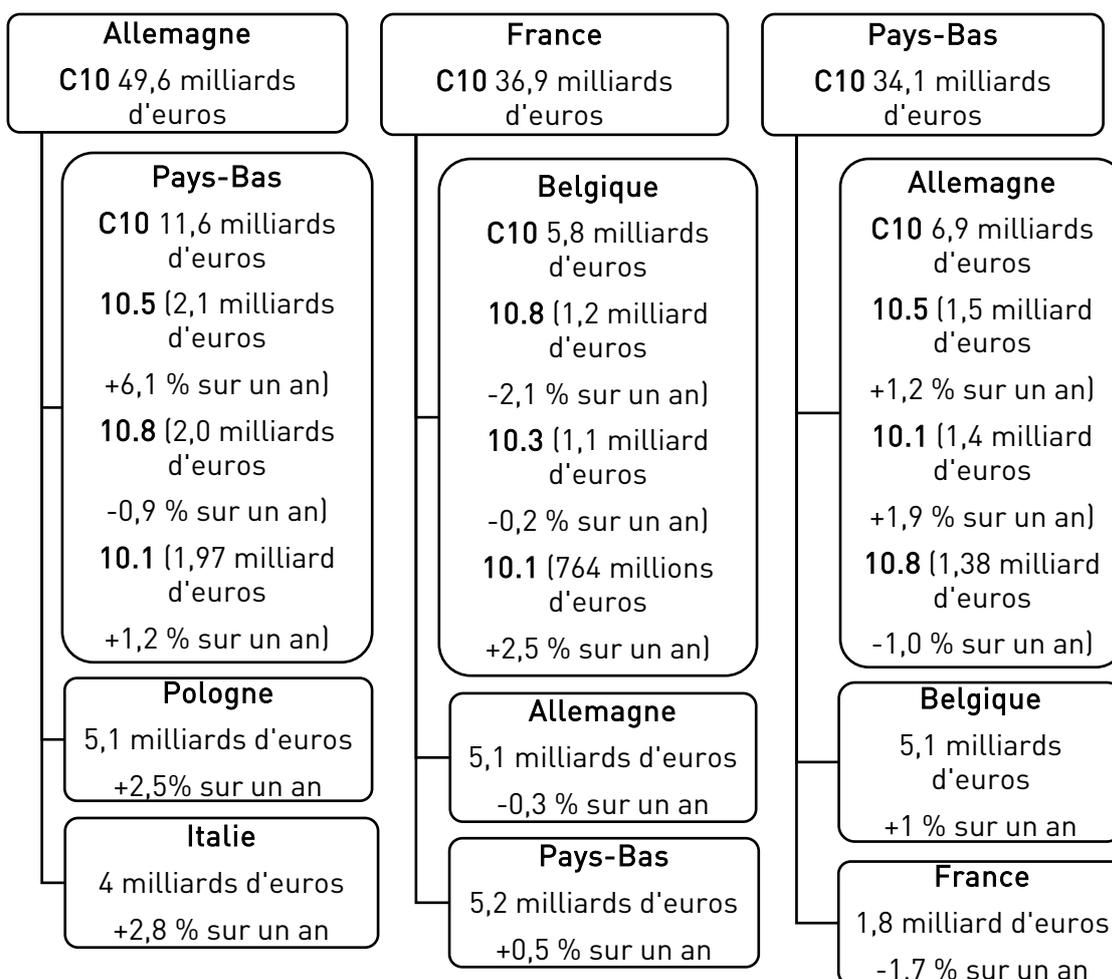
En 2019, la Belgique a importé près de 20,2 milliards d'euros de biens du secteur des industries alimentaires depuis le monde, soit un léger repli par rapport à 2018 (-0,8 %) mais une hausse importante depuis 2015 (+ 12,4 %). Les importations intra-UE ont atteint 16,5 milliards d'euros (-0,4 % par rapport à 2018 mais +15,0 % par rapport à 2015) tandis que les importations extra-UE ont été de 3,7 milliards d'euros (-2,5 % depuis 2018 mais +1,5 % par rapport à 2015).

Depuis 2010, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne constituent nos principaux fournisseurs de biens alimentaires. En 2019, nos importations s'élevaient à 6,9 milliards d'euros en provenance des Pays-Bas (+0,7 % par rapport à 2018), 3,8 milliards de la France (-4,8 %) et 2,5 milliards de l'Allemagne (+1,4 %). Depuis 2015, les importations de C10 depuis ces trois partenaires ont augmenté de manière plus substantielle en provenance des Pays-Bas (+21,7 %) que de la France (+3,0 %) et de l'Allemagne (+7,2 %). Ces trois marchés distancent le Royaume-Uni, qui représente notre quatrième importateur du secteur C10 (786 millions d'euros en 2019).

En 2019, la Belgique a principalement importé du 10.8 (fabrication d'autres produits alimentaires) et du 10.5 (fabrication de produits laitiers) en provenance de ses principaux partenaires commerciaux (respectivement 1,5 milliard et 1,4 milliard d'euros pour les Pays-Bas, 955 millions et 922 millions d'euros pour la France et 815 millions et 523 millions d'euros pour l'Allemagne). De plus, elle a importé du 10.1 (transformation et conservation de la viande, préparation de produits à base de viande) de l'Allemagne (301 millions d'euros) et de la France (485 millions d'euros), et du 10.4 (fabrication d'huiles et de graisses végétales et animales) des Pays-Bas (1,1 million d'euros). La part de ces différents secteurs dans les importations belges de C10 depuis le monde s'établit à 22,6 % pour le 10.8, 18,1 % pour 10.5, 12,0 % pour le 10.1 et 10,4 % pour le 10.4.

La Belgique est le 2<sup>e</sup> pays importateur du secteur C10 aux Pays-Bas, le 1<sup>er</sup> en France et le 4<sup>e</sup> en Allemagne. En 2017, la Belgique était encore le troisième marché à l'importation de l'Allemagne du secteur C10 (-5,4 % entre 2017 et 2018) avant de passer 4<sup>e</sup> derrière l'Italie. En 2019, l'Allemagne importait pour 3,9 milliards d'euros de biens alimentaires en provenance de Belgique.

Figure 3. Principaux marchés (C10) à l'importation de nos partenaires commerciaux en 2019



Source : Comext.

### Secteur des boissons

En 2019, la Belgique a importé près de 2,8 milliards d'euros de produits issus du secteur des boissons (C11), soit une très légère baisse de 0,1 % par rapport à 2018, mais une hausse de 6,8 % par rapport à 2015. En 2019, les importations intra-UE de boissons ont atteint 2,5 milliards d'euros (-1,2 % depuis 2018 mais +5,4 % depuis 2015) tandis que les importations extra-UE étaient de 300 millions d'euros (+9,7 % depuis 2018 et +20,7 % depuis 2015).

Les trois partenaires commerciaux pour les importations de boissons sont, depuis 2010 :

- la France (1,1 milliard d'euros, -5,6 % par rapport à 2018 et -6,6 % par rapport à 2015),
- les Pays-Bas (427 millions d'euros, +12,5 % et +42,8 %),
- l'Allemagne (218 millions d'euros, -26,6 % et -22,7 %).

Nos importations ont fortement augmenté en provenance des Pays-Bas à l'inverse des importations allemandes qui ont lourdement chuté. L'Italie, quatrième partenaire de la Belgique dans les importations de boissons en 2019, se situait juste derrière l'Allemagne avec 212 millions d'euros, après une croissance à un an de 27,9 %.

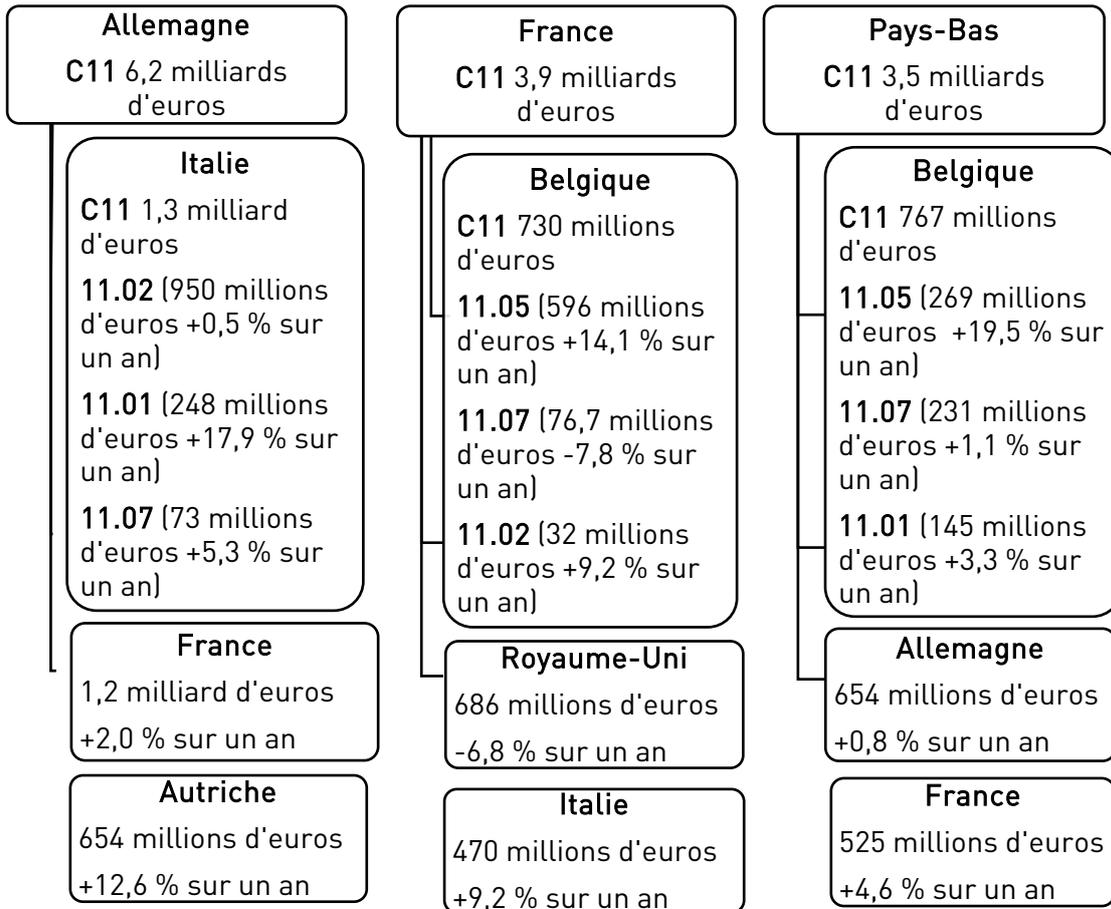
La Belgique a principalement importé en 2019 des produits des sous-secteurs suivants :

- 11.07 (industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes)
- 11.02 (production de vin) de ses trois partenaires principaux (respectivement 370 millions et 550 millions d'euros pour la France, 240 millions et 51 millions d'euros pour les Pays-Bas et 76 millions et 43 millions pour l'Allemagne),
- 11.06 (fabrication de malt) de la France (116 millions d'euros),
- 11.01 (production de boissons alcooliques distillées) de l'Allemagne (53 millions d'euros)
- 11.05 (fabrication de bière) des Pays-Bas (73,7 millions d'euros).

Les importations belges de C11 en 2019 se répartissent principalement entre 36,9 % de 11.07 et 36,2 % de 11.02. Par ailleurs, la proportion du 11.06 atteint 5,4 % contre 13,5 % pour le 11.01 et 6,5 % pour le 11.05.

En 2019, la Belgique constituait le 9<sup>e</sup> marché à l'importation de boissons de l'Allemagne (160 millions d'euros, -0,8 % par rapport à 2018), le 1<sup>er</sup> de la France (depuis 2019, elle était auparavant 2<sup>e</sup> derrière le Royaume-Uni) et le 1<sup>er</sup> de Pays-Bas. Entre 2010 et 2015, la Belgique représentait la troisième demande d'importations de boissons des Pays-Bas (derrière la France et l'Allemagne), avant de devenir le 2<sup>e</sup> partenaire en 2016 puis le 1<sup>er</sup> partenaire en 2018.

Figure 4. Principaux marchés (C11) à l'importation de nos partenaires commerciaux en 2019



Source : Comext.

### 1.2.4. Avantage comparatif révélé (ACR)

Afin de déterminer l'incidence des avantages comparatifs sur le secteur C10-11, le SPF Économie a utilisé l'indice de l'avantage comparatif révélé (revealed comparative advantage, com)<sup>7</sup> calculé par les Nations Unies (voir en annexe pour la méthodologie). Les résultats de la base de données UNCTADStat ont été examinés pour la période 2015 – 2019. L'ACR est calculé pour six pays (dont la Belgique) sélectionnés sur la base des principaux partenaires commerciaux européens de la Belgique.

Parmi les économies considérées, en 2019, la Belgique est spécialisée pour la majorité de ses produits exportés, à l'instar de la France et des Pays-Bas. A l'inverse, l'Allemagne a obtenu un ACR inférieur à 1 pour la plupart de ses produits, et n'est donc pas spécialisée. Les résultats de la Belgique traduisent un avantage comparatif conséquent par rapport à la France, l'Allemagne et les Pays-Bas pour divers produits : la fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie (4,38), de margarine et de graisses comestibles similaires (4,38), la transformation et conservation de légumes (3,68) ainsi que la préparation de céréales, de farine de fruit ou légume (2,72).

Tableau 2. Revealed comparative advantage index, exportations du C10-11

Classification CTCl Rev. 3 (somme de 01 à 09 + 11), points forts de la Belgique

Indice de l'avantage comparatif révélé, 2019						
	Belgique	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Espagne
Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	4,38	1,33	2,15	2,45	2,11	0,93
Margarine et graisses culinaires	4,38	0,26	0,78	0,61	3,29	1,55
Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	3,68	1,01	0,49	2,58	3,23	2,94
Beurre et autres matières grasses du lait	2,96	1,83	0,97	0,25	4,83	0,52
Préparations ; céréales, farines de fruit ou légume	2,72	2,17	1,27	3,01	1,48	1,62
Sucreries	2,44	0,63	1,26	0,71	2,03	2,67
Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	2,43	0,45	0,74	1,16	3,07	2,76
Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	2,33	2,32	1,35	0,44	2,60	0,98
Boissons non-alcooliques, n.d.a.	1,75	2,10	0,98	1,70	2,08	0,87
Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	1,62	1,17	1,37	1,47	1,49	1,76
Oeufs d'oiseaux et jaunes d'œufs frais, blanc d'œuf	1,57	1,52	0,77	0,86	6,56	2,19
Autres viandes et abats comestibles	1,47	1,03	1,13	0,32	2,52	4,60
Légumes	1,44	1,09	0,25	0,81	3,61	5,64
Cacao	1,43	1,13	0,64	0,10	4,96	0,62
Autres semoules et farines de céréales	1,38	1,17	0,56	1,94	1,18	1,17
Boissons alcooliques	1,32	6,36	0,58	3,69	1,29	2,73
Fromages	1,30	3,43	1,73	3,69	4,21	0,95

Source : CNUCED.

<sup>7</sup> Source : <https://perso.univ-rennes1.fr/denis.delgay-troise/CI/Tds/REltd12.pdf>

Tableau 3. Revealed comparative advantage index, exportations du C10-11

Classification CTCl Rev. 3 (somme de 01 à 09 + 11), points faibles de la Belgique

Indice du désavantage comparatif révélé, 2019						
	Belgique	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Espagne
Semoules	0,91	0,69	0,82	1,24	0,53	0,83
Sucres, mélasses et miel	0,78	1,27	0,57	0,23	1,01	0,36
Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	0,75	0,40	0,19	1,00	1,44	4,29
Viande des animaux de l'espèce bovine	0,54	0,65	0,33	0,38	1,76	0,88
Riz	0,47	0,07	0,04	0,91	0,35	0,48
Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	0,45	1,23	0,45	0,17	0,44	0,68
Poissons séchés, salés, fumés	0,39	0,34	0,73	0,15	1,17	0,99
Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	0,35	0,35	0,28	0,30	0,93	1,77
Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	0,33	0,40	0,06	0,16	0,63	2,08
Thé et maté	0,33	0,26	0,45	0,07	0,66	0,35
Orge non mondée	0,27	6,94	0,54	0,01	0,14	0,31
Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	0,22	0,35	0,17	0,12	1,07	1,41
Epices	0,20	0,68	0,45	0,19	1,12	1,79
Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	0,17	3,56	0,39	0,03	0,08	0,20
Maïs non moulu	0,06	1,33	0,05	0,053	0,27	0,13

Source : CNUCED.

### 1.2.5. Débouchés

La production domestique du secteur C10-12 est principalement exportée (47,4 %). Les ménages (22,8 % de la production belge de C10-12) et les entreprises belges (28,4 %) sont également des débouchés importants. Le secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac (36,6 % de la consommation intermédiaire) est le principal consommateur des entreprises belges de ces secteurs, suivi par l'horeca (23,6 %) et l'agriculture (16,9 %).

## 1.3. Ressources

### 1.3.1. Emploi

Selon les données des comptes nationaux, la part de l'emploi du secteur C10-12 dans le taux d'emploi total en Belgique est de 2,1 % en 2019 et il représentait 19,7 % de l'emploi de l'industrie manufacturière. Cette part est plus élevée qu'en Allemagne (12,2 % en 2018) et qu'aux Pays-Bas (17,4 % en 2019). Mais elle est plus faible qu'en France (24,3 % en 2018). En 2019, le secteur C10-12 employait un peu plus de 100.000 personnes en Belgique. Le taux d'emploi y a connu une croissance soutenue pendant la période 2014-2019. La répartition indépendants/employés présente une majorité d'employés (près de 95 % pour la période concernée).

Si le taux d'emploi a connu une croissance soutenue entre 2014 et 2019, la dernière enquête de l'ERMG (25 mai 2021) a pointé les difficultés de recrutement des entreprises alimentaires : près de la moitié des entreprises sondées ont déclaré rencontrer plus de problème de recrutement depuis le début de la pandémie, pour moitié dans l'ensemble des fonctions, pour moitié seulement pour les profils spécifiques.

## Tableau 4. Emploi du secteur C10-12

En milliers de personnes, en % du taux d'emploi en Belgique dans l'industrie manufacturière

	2000		2008		2018		2019	
<b>EU27</b>	4.570,71	13,5%	4.584,83	14,1%	4.543,88	15,0%	-	-
<b>BE</b>	99,90	15,2%	98,90	16,7%	99,20	19,6%	100,4	19,7%
<b>DE</b>	927,00	11,8%	915,00	12,3%	939,00	12,2%	-	-
<b>FR</b>	624,00	18,2%	615,00	20,4%	626,00	24,3%	-	-
<b>NL</b>	152,00	16,1%	130,00	15,5%	134,00	17,0%	140,00	17,4%

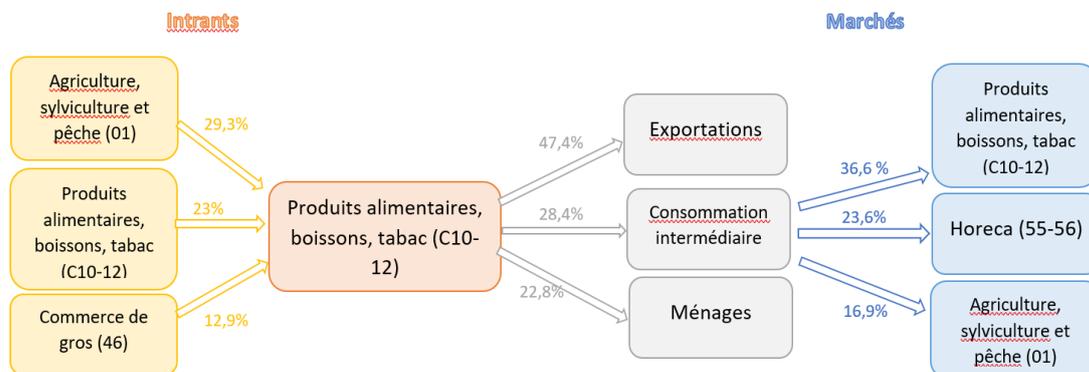
Source : ICN.

49,1 % des personnes travaillant dans le secteur des industries alimentaires (C10) étaient moyennement qualifiées (enseignement secondaire supérieur) en 2020. La part des personnes hautement qualifiées prend de l'ampleur et représente 27,1 % contre 23,8 % de personnes peu qualifiées. Dans le secteur de la fabrication de boissons (C11) la proportion de personnes hautement qualifiées est beaucoup plus forte (52,4 %). La proportion de personnes moyennement qualifiées est de 28,3 % contre 19,3 % de personnes peu qualifiées. À titre indicatif, dans l'ensemble des secteurs économiques belges, les proportions sont de 13,6 % de personnes peu qualifiées, de 37,9 % de personnes moyennement qualifiées et de 48,5 % de personnes hautement qualifiées.

### 1.3.2. Consommation intermédiaire

La production domestique du secteur C10-12 repose sur des intrants provenant d'autres secteurs (= consommation intermédiaire). Il s'agit principalement de produits du secteur agricole, du secteur C10-12 lui-même et du commerce de gros.

Figure 5. Chaîne de valeur du secteur C10-12



Source : ICN (tableaux entrées-sorties).

D'après la dernière enquête de l'ERMG (25 mai 2021), 61 % des entreprises alimentaires ont rencontré des problèmes d'approvisionnement au cours du dernier mois, 26 % de ces entreprises ayant enduré de fortes perturbations. Ces problèmes seraient imputables à des pénuries au niveau des fournisseurs. Le prix des intrants aurait également, selon les entreprises alimentaires, crû en moyenne de 9 %. 38 % des entreprises alimentaires ont déclaré ne pas reporter ce renchérissement des intrants dans le prix de vente au cours des 6 prochains mois. Cependant, une remontée des prix est donc prévue pour 48 % des entreprises alimentaires, avec un taux de report moyen de 32 %. Selon la FEVIA<sup>8</sup>, la moitié des entreprises du secteur de l'industrie alimentaire faisait face à des défauts ou à des retards d'approvisionnement induisant une rareté des matières

<sup>8</sup> Source : <https://www.fevia.be/fr/presse/les-entreprises-alimentaires-voient-leurs-couts-exploser>.

premières, une envolée des prix de biens de consommation intermédiaire et donc une hausse des coûts de production.

### 1.3.3. Capital (FBCF, R&D, Innovation)

En 2019, la formation brute de capital fixe (FBCF) du secteur C10-12 s'est établie à 2,3 milliards d'euros (à prix courants) en Belgique, ce qui représente 25,8 % de la valeur ajoutée brute du secteur. Le taux d'investissement a excédé celui de la France en 2019 (16,3 %) et des Pays-Bas en 2018 (17,8 %). La FBCF de l'industrie manufacturière hors C10-12 en Belgique s'est pour sa part établie à 11,8 milliards d'euros, soit 24,2 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière hors C10-12.

Les dépenses d'investissement du secteur C10-12 de la Belgique ont reculé à un an d'écart de 0,5 % en 2018 avant de progresser de 3,1 % en 2019, ce qui équivaut à une hausse de 3,6 points de pourcentage. Pour la France, la FBCF s'est accrue de 4,1 % en 2019 après 3,4 % en 2018. Aux Pays-Bas, l'évolution de la FBCF a été de 12,6 % en 2018 (dernière année disponible), augmentant ainsi de 9,5 points de pourcentage par rapport à 2017. Les données ne sont pas disponibles pour l'Allemagne.

Tableau 5. Taux d'investissement et évolution de la FBCF du secteur C10-12 et de l'industrie manufacturière (C)

En %

	TI en 2019*	2018 / 2010 (TCAM)	C10-12			C (hors C10-12)			C10-12		
			2018 / 2010	2018 / 2017	2019 / 2018	TI en 2019*	2018 / 2010 (TCAM)	2018 / 2010	2018 / 2017	2019 / 2018	Part de C10-12 dans le total de C en 2019
BE	25,8	3,6	44,6	-0,5	3,1	24,2	0,9	10,9	-2,5	0,0	16,2
DE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FR	16,3	2,2	28,5	3,4	4,1	30,5	2,4	19,6	3,9	2,8	10,8
NL	17,8*	3,9	46,3	12,6	-	21,5*	3,2	46,6	7,9	-	16,3*

TI= taux d'investissement (FBCF/Valeur ajoutée brute)

TCAM : Taux de croissance annuel moyen

\*2018 pour les Pays-Bas

Source : Eurostat.

En 2019, la Belgique réalise une meilleure performance à un an d'écart dans le secteur C10-12 en comparaison des investissements réalisés dans l'industrie manufacturière hors C10-12 (+3,1 % contre 0,0 %), ce qui traduit une amélioration après le recul observé en 2018 (-0,5 % contre -2,5 %).

La France affiche un profil similaire en 2019, à savoir, des dépenses d'investissement dans le C10-12 (+4,1 %) supérieures à celles relevées dans le C hors C10-12 (+2,8 %). En 2018, en revanche, l'accroissement des investissements observés dans le C hors C10-12 (+3,9 %) a excédé celui dans le C10-12 (+3,4 %)

Pour leur part, les résultats des Pays-Bas pour le C10-12 (+12,6 %) sont meilleurs que ceux du C hors C10-12 (+7,9 %) en 2018 (dernière année disponible).

Selon la dernière enquête de l'ERMG (25 mai 2021), le coronavirus va impacter négativement les investissements des entreprises de l'industrie alimentaire dans les années à venir. Ainsi, en 2021, les entreprises ont déclaré réduire leurs investissements de 22 % (légèrement plus que la moyenne belge de 19 %). Cette réduction des investissements se poursuivrait en 2022, plus modérément quoique toujours importante, à hauteur de 9 % (meilleur résultat que l'ensemble des secteurs belges, qui verraient leurs dépenses d'investissement baisser de 14 %).

Tableau 6. Actifs corporels et incorporels du secteur C10-12 (stock net de capital)

	Parts relatives				Taux de croissance annuel moyen	Taux de croissance annuel
	2008	2010	2015	2019	2010-2019	2018-2019
<b>Actifs totaux</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1,9</b>	<b>4,0</b>
<b>Actifs corporels</b>	<b>95,7</b>	<b>95,2</b>	<b>95,0</b>	<b>95,2</b>	<b>1,5</b>	<b>4,0</b>
<i>dont :</i>						
<i>Tous bâtiments et ouvrages de génie civil</i>	27,5	27	27,0	25,7	1,4	5,0
<i>Machines et équipements et systèmes</i>	68,2	68,5	68,0	69,5	2	3,6
<b>Actifs incorporels</b>	<b>4,3</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>	<b>4,8</b>	<b>2,8</b>	<b>4,6</b>
<i>dont:</i>						
<i>Recherche et développement</i>	3,6	3,9	4,1	4,0	2,7	4,4
<i>Logiciels et bases de données</i>	0,7	0,9	0,9	0,8	3,0	5,6

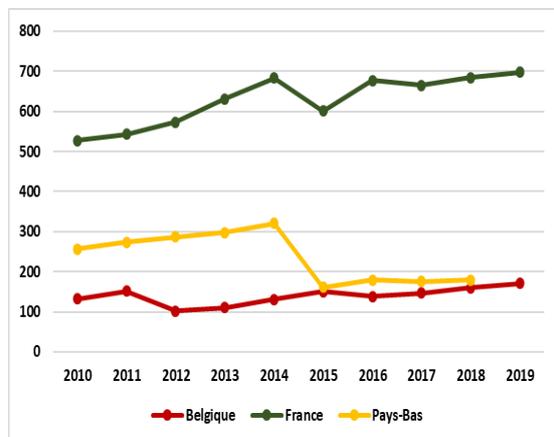
Source : ICN et calculs propres.

La part des actifs incorporels dans les actifs totaux reste encore faible et stable au fil du temps. Toutefois, en termes d'évolution, les actifs incorporels (+2,8 %) apparaissent plus dynamiques que les actifs corporels (+1,5 %) sur la période 2010-2019

Sur une période récente (2018-2019), la progression des actifs incorporels est également plus substantielle, de 4,6 % (dont 4,4 % pour la R&D et 5,6 % pour les logiciels et bases de données) contre 4,0 % pour les actifs corporels.

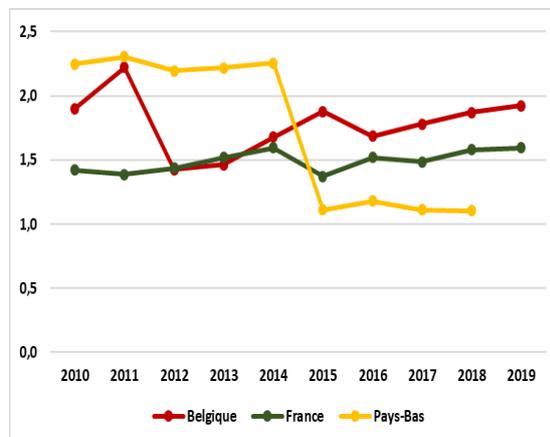
Graphique 5. Évolution des dépenses de R&D du secteur C10-12

En millions d'euros



Graphique 6. Évolution de l'intensité en R&D du secteur C10-12

En % de la valeur ajoutée du secteur



Source : ICN, Eurostat.

En Belgique, le C10-12 affiche un profil haussier et plus régulier de ses dépenses en R&D depuis 2013 alors qu'en France et aux Pays-Bas, les dépenses en R&D qui étaient en hausse depuis 2010, connaissent une inflexion en 2015 avec une baisse, entre 2014 et 2015, de 12 % pour la France et de 49,8 % pour les Pays-Bas. Si les dépenses en R&D (en niveau) de la France<sup>9</sup> excèdent celles de la Belgique et des Pays-Bas, en revanche, en termes d'intensité (R&D en % de la valeur ajoutée du secteur), la Belgique (1,9 % en 2019) surclasse la France (1,6 % en 2019) et les Pays-Bas (1,1 % en 2018) depuis 2015.

<sup>9</sup> Les données pour l'Allemagne étaient indisponibles.

Tableau 7. Entreprises innovantes par type d'innovation dans le secteur des industries alimentaires (C10)<sup>101112</sup>

En % du nombre total d'entreprises dans le secteur des industries alimentaires

	Produit				Procédé				Marketing				Organisation			
	2012	2014	2016	2018	2012	2014	2016	2018	2012	2014	2016	2018	2012	2014	2016	2018
<b>Belgique</b>	34,9	30,7	39,5	35,8	34,1	46,0	40,7	46,4	28,4	32,3	34,3	30,6	31,8	39,2	46,8	31,9
<b>Allemagne</b>	29,7	20,0	23,9	32,2	21,1	16,8	14,9	14,6	30,5	35,0	28,6	51,9	24,2	21,6	23,8	33,8
<b>France</b>	21,3	20,7	23,1	31,4	24,8	24,7	30,2	24,9	27,8	30,6	30,8	34,4	27,1	31,0	30,0	33,0
<b>Pays-Bas</b>	28,5	:	:	:	26,4	:	:	:	23,2	:	:	:	22,3	:	:	:

Source : Eurostat.

Dans le secteur des industries alimentaires (C10), la Belgique affiche la meilleure performance parmi les pays de comparaison pour les innovations de produit et de procédé, alors que l'Allemagne se distingue en matière de marketing et d'organisation en 2018. La proportion des entreprises belges du secteur C10 ayant réalisé une innovation de produit atteint 35,8 % du total des entreprises en 2018, en recul par rapport à la précédente enquête (-3,7 points de pourcentage) alors que 46,4 % des entreprises ont réalisé des innovations de procédé. Ce dernier taux s'est cependant inscrit à la hausse depuis l'enquête de 2016 (+5,7 points de pourcentage). Enfin, 30,6 % d'entreprises belges ont réalisé des innovations de marketing et 31,9 % des innovations d'organisation, ces deux taux ayant diminué par rapport à l'enquête de 2016 contrairement au profil haussier constaté chez nos voisins.

<sup>10</sup> L'innovation est l'une des composantes essentielles de la compétitivité d'un secteur. Aussi, elle peut être approchée notamment par les données de l'Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) qui fournit des statistiques sur les différents types d'innovation dans les entreprises de 10 salariés et plus : les innovations de produit (bien ou service), de procédé, d'organisation et de commercialisation.

<sup>11</sup> L'enquête CIS étant organisée tous les deux ans. Pour chaque type d'innovation, le taux correspond à la part d'entreprises innovantes pour ce type d'innovation dans le nombre total d'entreprises, indépendamment des autres types d'innovation. Une même entreprise peut donc être comptée plusieurs fois si elle réalise plusieurs types d'innovation.

<sup>12</sup> Le Manuel d'Oslo décrit l'innovation de produit comme « l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné ». Une innovation de procédé est « la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée ». Une innovation de commercialisation correspond à « la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit ». Une innovation d'organisation est « la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme ». Source : OCDE et Commission européenne, Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation (3<sup>e</sup> édition, 2005).

Tableau 8. Entreprises innovantes par type d'innovation dans le secteur de la fabrication de boissons (C11)

En % du nombre total d'entreprises dans le secteur des boissons

	Produit				Procédé				Marketing				Organisation			
	2012	2014	2016	2018	2012	2014	2016	2018	2012	2014	2016	2018	2012	2014	2016	2018
<b>Belgique</b>	54,2	34,6	59,0	60,8	68,3	60,1	70,6	58,0	53,1	43,6	45,7	56,5	66,9	53,8	72,6	50,5
<b>Allemagne</b>	31,3	35,9	45,3	24,0	38,0	24,4	26,1	29,3	49,4	43,6	60,6	36,0	32,8	24,1	26,7	15,8
<b>France</b>	C <sup>13</sup>	:	C	C	C	C	31,4	C	C	C	C	C	C	C	36,8	C
<b>Pays-Bas</b>	C	:	:	:	C	:	:	:	C	:	:	:	C	:	:	:

Source : Eurostat.

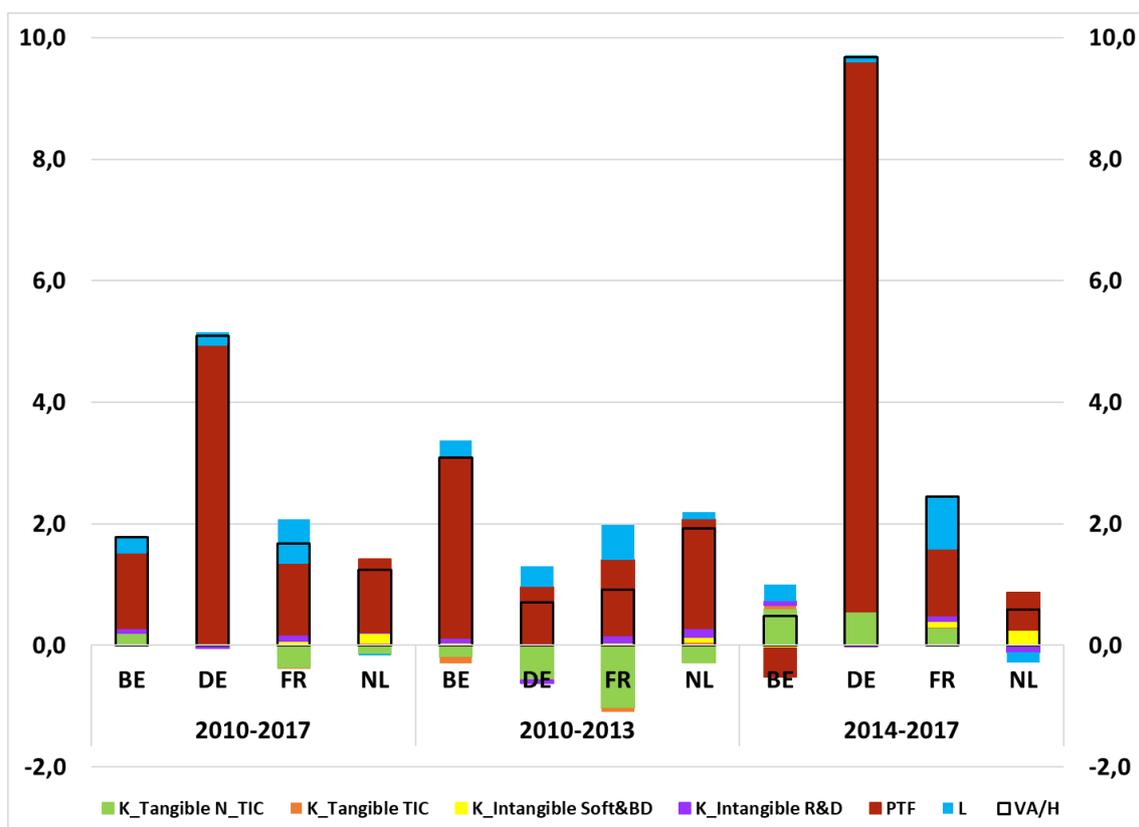
En 2018, les entreprises belges du secteur de fabrication de boissons (C11) ont affiché de bons résultats en termes d'innovation. Ainsi, plus de la moitié des entreprises ont effectué des innovations (produit, procédé, marketing et organisation). En outre, les résultats belges en 2018 sont supérieurs à ceux de l'Allemagne (le seul des trois pays dont les données étaient disponibles). Les ratios des innovations de produit et de marketing progressent par rapport à 2016 alors que les innovations de procédé et d'organisation s'orientent à la baisse. L'ensemble des entreprises qui ont réalisé des innovations de produit (60,8 %) et/ou des innovations de marketing (56,5 %) ont progressé respectivement de 1,8 et de 10,8 points de pourcentage. Pour leur part, les entreprises qui ont effectué des innovations de procédé (58,0 %) et d'organisation (50,5 %) ont affiché des baisses respectives de 12,6 et 22,1 points de pourcentage.

### 1.3.4. Décomposition de la croissance de la productivité du travail

La productivité totale des facteurs (PTF) a principalement influencé la croissance moyenne de la productivité du secteur C10-12 en Belgique et dans les autres pays sous étude durant la période 2010-2017. En Belgique, elle y contribue à hauteur de 69,4 % contre 15,6 % pour le capital non-TIC et -1,4 % pour le capital TIC. Une analyse de la ventilation du capital, révèle un apport de 10 % pour le capital tangible contre 4,3 % pour le capital intangible dont 4,2 % pour la R&D et 0,1 % pour les logiciels et bases de données. Le facteur travail contribue à hauteur de 15,4 %.

<sup>13</sup> Confidentiel.

Graphique 7. Contribution à la croissance moyenne de la VA par heure prestée du secteur C10-12<sup>14</sup>



Légende : L représente la contribution du facteur travail ; K\_Tangible N\_TIC le capital tangible ne relevant pas des technologies de l'information et des communications ; K\_Tangible TIC le capital tangible relevant des technologies de l'information et des communications ; K\_Intangible Soft&BD le capital intangible logiciels et bases de données ; K\_Intangible R&D le capital intangible Recherche et développement ; PTF la productivité totale des facteurs ; VA/H la croissance moyenne (moyenne géométrique) de la valeur ajoutée par heure prestée.

Source : EUKLEMS.

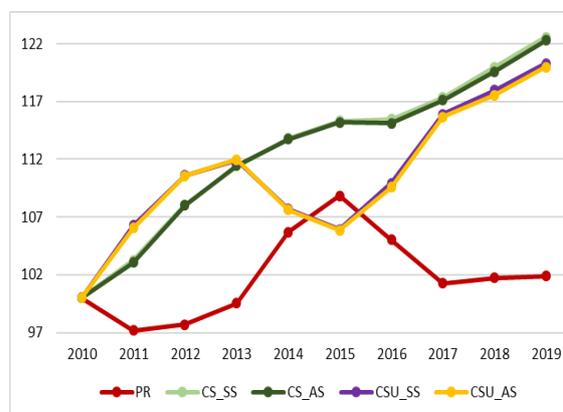
En Belgique, la PTF domine la sous-période 2010-2013, à l'inverse de la sous-période 2014-2017 où le capital domine alors que pour les trois autres pays (Allemagne, Pays-Bas et France), les contributions prépondérantes émanent de la PTF pour les deux sous-périodes.

### 1.3.5. Coût salarial horaire et productivité réelle

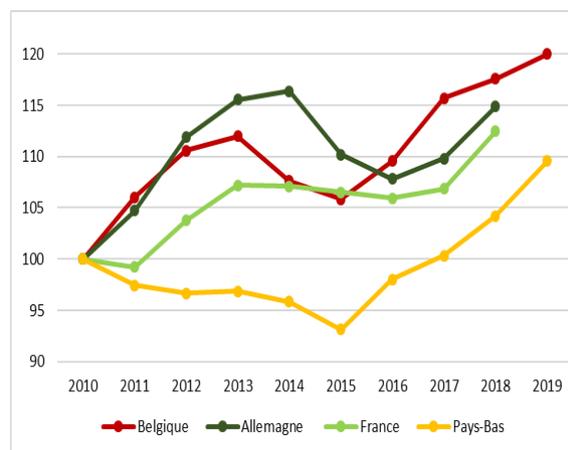
En Belgique, la **productivité réelle horaire** (PR) dans le secteur C10-12 a évolué en dents de scie entre 2010 et 2018. Après avoir atteint son niveau le plus haut en 2015, la productivité a ensuite diminué en 2016 et en 2017, avant de remonter en 2018, sans toutefois revenir à son niveau de 2015. Le coût salarial horaire (CS/H) a par contre affiché globalement une tendance haussière sur la période considérée. Aussi, le relèvement du coût salarial unitaire horaire (CSU) sur une longue période en Belgique traduit le fléchissement de la croissance de la productivité réelle du travail comparativement à la croissance plus rapide du coût salarial.

<sup>14</sup> Remarque : cette section analyse les taux de croissance de la valeur ajoutée par heure travaillée (en d'autres termes, la productivité horaire), dont le concept diffère de celui retenu sous la section *Valeur ajoutée*, où l'on présente la valeur ajoutée brute du secteur. Les données du graphique 7 représentent des moyennes géométriques des taux de croissance annuels sur la période 2010-2017.

Graphique 8. Évolution du coût salarial, de la productivité réelle et du CSU du secteur C10-12 en Belgique



Graphique 9. Évolution du CSU du secteur C10-12 (indice 2010=100)



Légende : CSU\_AS=coût salarial unitaire avec subsides, CSU =coût salarial unitaire sans subsides, CS\_AS=coût salarial horaire avec subsides, CS =coût salarial horaire sans subsides et PR= productivité réelle.

Source : ICN, CCE, Eurostat.

Tableau 9. Coût salarial horaire (CS), productivité réelle horaire et CSU du secteur C10-12

En %

	Évolution 2018/2010			Évolution 2018/2010			Évolution 2018/2017			Évolution 2019/2018		
	Taux de croissance annuel moyen en %			en %			en %			en %		
	CS	Productivité réelle	CSU	CS	Productivité réelle	CSU	CS	Productivité réelle	CSU	CS	Productivité réelle	CSU
Belgique	2,1	0,1	2,0	20,0	1,7	18,0	2,2	0,5	1,8	2,2	0,2	2,0
Allemagne	1,9	2,2	-0,3	18,6	3,3	14,9	1,7	-2,7	4,6	-	-	-
France	2,4	0,9	1,5	20,0	3,4	16,1	2,2	-3,4	5,8	-	-	-
Pays-Bas	2,0	1,2	0,8	17,5	13,7	3,3	3,1	-0,4	3,5	1,9	-3,0	5,1

Source : Eurostat.

Entre 2010 et 2018, dans le secteur (C10-12), le coût salarial horaire a crû de 20,0 % en Belgique<sup>15</sup>, alors que la productivité réelle augmentait de 1,7 %. Cet accroissement de la productivité<sup>16</sup> résulte, d'une part, de la hausse de la valeur ajoutée du secteur (+4,7 %) et, d'autre part, d'une progression du volume de travail (de +2,9 % des heures travaillées). Dès lors, au cours de cette période, le CSU s'est accru en Belgique (+18 %), en Allemagne (+14,9 %), en France (+16,1 %) et aux Pays-Bas (+3,3 %). Il importe cependant de relever qu'à l'instar de la Belgique, les augmentations relativement importantes des CSU constatées en Allemagne et en France sur la période considérée (2010-2018) résultent d'une croissance limitée des productivités respectives, face à une croissance nettement plus substantielle des coût salariaux.

L'évolution à court terme (2018-2019) montre un accroissement du CSU (+2,0 %), à la suite d'une augmentation du coût salarial (+2,2 %), conjuguée à une croissance plus modérée de la productivité

<sup>15</sup> La prise en compte des subsides versés au secteur sur la période 2010-2018 entraîne un relèvement moindre du coût salarial du C10-12 pour la Belgique de 19,6 %.

<sup>16</sup> Sur une période plus récente (2018-2019), la productivité a faiblement progressé (+0,2 %), conséquence d'une progression limitée de la valeur ajoutée (+1,4 %) combinée à une croissance contenue des heures travaillées (+1,2 %).

horaire (+0,2 %). Un redressement du CSU aux Pays-Bas (+5,1 %), principalement dicté par le profil baissier de la productivité, s'observe aussi en 2019<sup>17</sup>.

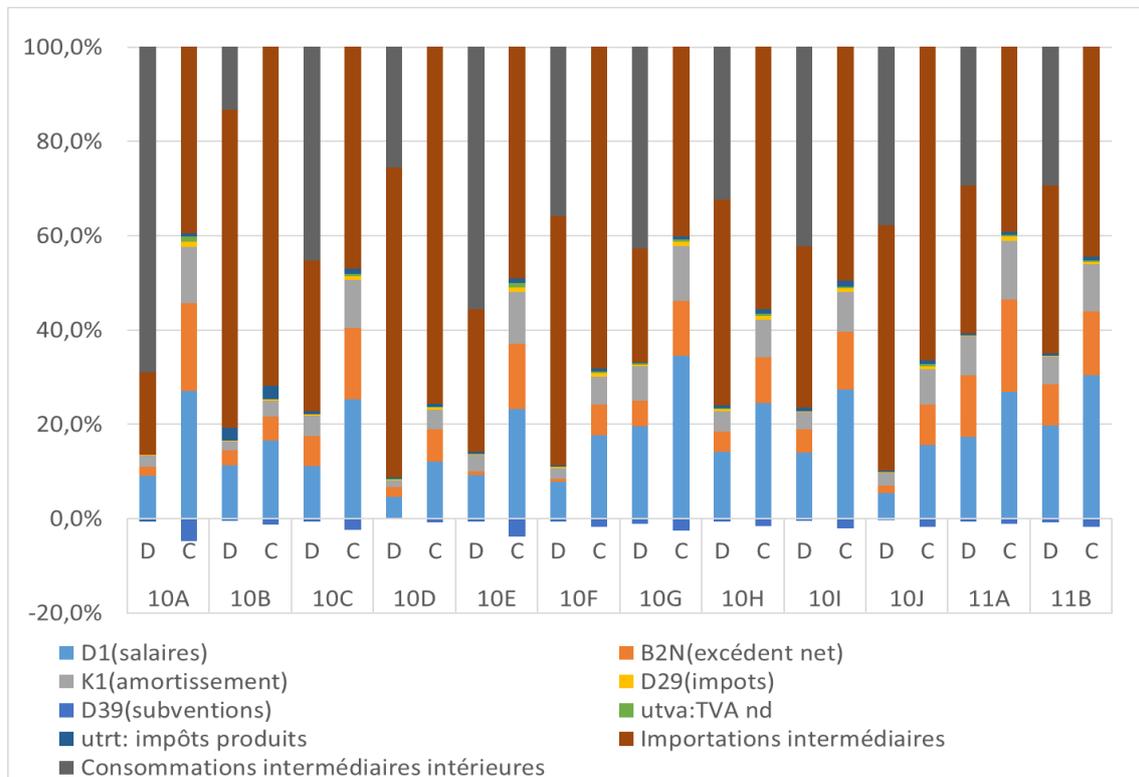
### 1.3.6. Structure des coûts

Les tableaux des entrants et des sortants sont utilisés pour calculer la structure des coûts cumulés en tenant compte des secteurs en amont. Les coûts de production dans les secteurs C10 et C11 sont principalement dominés par les importations. Les salaires représentent respectivement 25,3 % et 28 % des coûts cumulés. L'excédent net d'exploitation était de 13,1 % des coûts pour C10 et de 17,5 % pour C11.

La part des salaires dans les coûts cumulés est la plus élevée dans les sous-secteurs 10G et 11B. La part de l'excédent net d'exploitation est la plus élevée dans les sous-secteurs 10A et 11A (voir également le tableau en annexe).

Graphique 10. Structure des coûts (directs et cumulés) des industries alimentaires et des boissons en Belgique

En % des coûts directs



Légende : d : coûts directs ; c : coûts cumulés.

Source : ICN et calculs propres.

<sup>17</sup> À ce jour (15.04.2021), les chiffres pour la France et l'Allemagne se sont pas encore disponibles.

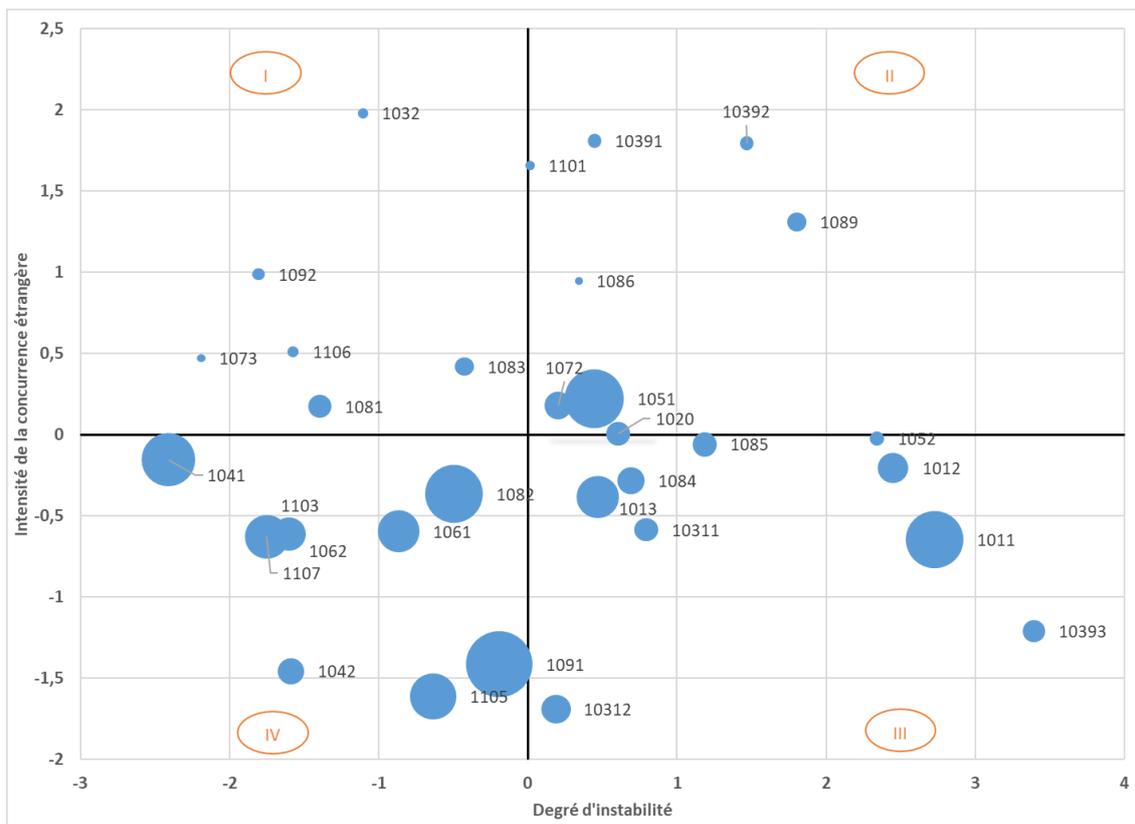
## 1.4. Environnement

### 1.4.1. Fonctionnement du marché

Outre la demande et les ressources, l'environnement constitue également un déterminant de la performance d'un secteur et donc de sa compétitivité. En effet, un fonctionnement de marché efficace, à travers une concurrence saine et équilibrée, peut inciter les entreprises à innover davantage, à réduire leurs coûts de production à long-terme et à proposer des produits plus attractifs, ce qui peut améliorer la compétitivité du secteur (ou, dans la cas contraire, la détériorer).

À cet égard, l'Observatoire des prix réalise chaque année un [screening horizontal des secteurs](#), qui lui permet de collecter des informations sur les différents marchés de l'économie belge. Dans ce cadre, plusieurs indicateurs du niveau de concurrence sont disponibles pour la période 2014-2018 pour 32 secteurs (Nomenclature NACE à 5 chiffres) issus des industries alimentaires et des boissons.

Graphique 11. Fonctionnement du marché des industries alimentaires et des boissons en Belgique



Source : BNB, Statbel et calculs propres.

Ces indicateurs permettent notamment de répartir ces secteurs selon deux axes d'analyse (voir graphique 11 et glossaire) : l'intensité de la concurrence étrangère sur le marché belge et l'instabilité du marché. La largeur des bulles traduit l'importance du secteur en termes de chiffre d'affaires généré sur le marché belge.

Concernant, l'instabilité du marché : les secteurs relativement concentrés pouvant présenter un risque de dysfonctionnements de marché se situent à gauche de l'axe vertical, tandis que les secteurs qui connaissent une certaine dynamique dans leur composition et leur répartition des parts de marché se situent à droite de l'axe vertical.

L'intensité de la concurrence étrangère sur le marché belge s'accroît à mesure que l'on s'écarte vers le haut de l'axe horizontal. Une concurrence étrangère intense permet d'atténuer les risques liés à une forte concentration sur le marché belge.

Ainsi, les secteurs de la fabrication de jus de fruits (10.32) et d'aliments pour animaux de compagnie (10.92) semblent stables et concentrés, mais sont soumis à une forte concurrence de firmes étrangères sur le marché intérieur (voir cadran I du graphique 11). Il en va de même pour les secteurs de la fabrication de pâtes alimentaires (10.73), de malt (11.06) et de sucre (10.81), avec toutefois une moindre intensité de la concurrence étrangère.

Par ailleurs, certains secteurs peu soumis à la concurrence étrangère connaissent une forte dynamique de marché, comme la transformation de viande de boucherie (10.11) ou de volaille (10.12), ainsi que la fabrication de légumes et de fruits surgelés (10.393) (voir cadran III du graphique 11).

Parmi les secteurs concentrés, stables et peu soumis à la concurrence étrangère sur le marché intérieur, se trouvent notamment la fabrication de margarine (10.42), la fabrication de produits amylacés (10.62), la fabrication de cidre et de vins de fruits (11.03), de bière (11.05) et d'eaux minérales et de boissons rafraichissantes (11.07) (voir cadran IV du graphique 11).

## 1.4.2. Climat des affaires

En 2018, notre pays comptait 7.536 entreprises actives dans le secteur des industries alimentaires, des boissons et du tabac (C10-12). Le secteur C10-12 était principalement composé d'entreprises sans salariés (41,4 %) en 2018, bien que cette proportion soit plus faible que dans le secteur manufacturier (60,1 %). 33,8 % des entreprises comptent de 1 à 4 employés maximum, ce qui est plus que dans le secteur manufacturier. 13,6 % des entreprises ont plus de 10 employés, ce qui est comparable à l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Les **taux de survie** des entreprises dans le secteur C10-12 sont légèrement meilleurs dans le secteur manufacturier. En 2018, le taux de survie à 3 ans dans le secteur C10-12 était de 78,1 % et le taux de survie à 5 ans était de 65,9 %. Les taux de survie étaient plus faibles dans les pays voisins qu'en Belgique (le plus bas en Allemagne avec 37,9 % à 5 ans).

**3,6 % des entreprises belges à forte croissance** se trouvaient dans le secteur C10-12, ce qui est plus élevé qu'en Allemagne (2,5 %) et aux Pays-Bas (1,9 %), mais moins qu'en France (4 %). En 2018, notre pays comptait 70 entreprises à forte croissance dans le secteur des industries alimentaires (dont 25 dans le secteur 10.7 des produits de boulangerie, 18 dans le secteur 10.1 de la transformation de la viande et 16 dans le secteur 10.8 des autres produits alimentaires) et 3 dans le secteur des boissons.

Le cadre législatif entourant le climat des affaires entrave toujours la facilité de faire des affaires dans notre pays (Doing Business Banque mondiale, 2020). Notre pays a été classé 46e sur la liste Doing Business en 2020 par la Banque mondiale. Les pays voisins font mieux en termes de climat des affaires : les Pays-Bas se classent 42, la France 32 et l'Allemagne 22. Comme les années précédentes, la Belgique a obtenu d'excellents résultats en matière de commerce extérieur. Le peu de temps nécessaire et les faibles coûts liés à l'importation et à l'exportation (documents douaniers et frontaliers) placent notre pays en première place, à égalité avec la France et les Pays-Bas, entre autres. Une fois de plus, l'enregistrement des biens est la principale pierre d'achoppement, car il prend beaucoup de temps (y compris de longues périodes d'attente pour l'enregistrement d'un prêt), coûte cher (frais de notaire élevés) et les procédures sont complexes (notamment à la commune, chez le notaire, au bureau d'enregistrement). Notre pays a obtenu de meilleurs résultats en 2020 pour la création d'entreprise (règles plus favorables sur le capital de départ) et dans le domaine des impôts (baisse de l'impôt sur les sociétés et des cotisations patronales), notamment.

La Belgique se classe au 9<sup>e</sup> rang de de l'indice « Digital Economy & Society » 2020 de la Commission européenne. Les points forts de notre pays sont l'excellente infrastructure à large bande passante et l'intégration de la technologie numérique dans les entreprises. En revanche, les résultats sont décevants dans le domaine de l'e-government, du déploiement de la 5G et du

nombre de spécialistes des TIC. La numérisation présente encore quelques défis dans le secteur alimentaire également. Il s'agit d'étendre la numérisation à l'ensemble de la stratégie commerciale de la production à l'interaction avec le client, en passant par les processus logistiques. Pour ce faire, il importera d'attirer les profils d'employés adéquats.

Diverses sources (Eurostat, CREG, Febeliec) montrent que les prix de l'électricité en Belgique pour les consommateurs industriels sont élevés. Le dernier rapport de la CREG (mai 2021), qui compare les prix de l'électricité et du gaz en Belgique et dans quatre pays européens (France, Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni), pointe l'avantage concurrentiel des consommateurs belges non-électro-intensifs (en baisse par rapport à l'année dernière). Cette évolution s'explique par notre structure du coût de l'électricité. La composante « commodity », à savoir l'électricité en tant que telle, a un coût convergeant avec les autres pays considérés alors que la Belgique perd ses avantages au niveau des taxes et autres coûts. En effet, la Belgique n'accorde que peu de réductions sur la taxation aux consommateurs électro-intensifs en comparaison aux autres pays analysés. L'industrie belge électro-intensive enregistre donc un handicap concurrentiel par rapport aux pays voisins.

Le secteur C10-12 n'est cependant pas le secteur le plus impacté parmi ceux analysés, n'étant pas le plus électro-intensif. D'après l'étude, le secteur aura consacré, sur l'année 2021, près de 6 % de sa valeur ajoutée en Belgique en consommation d'électricité contre environ 15 % pour l'industrie de la métallurgie et 11 % pour l'industrie chimique. L'industrie pharmaceutique et l'industrie de cokéfaction et de raffinage auront quant à elles des coûts en électricité inférieurs au secteur C10-12, à hauteur respective de 1 % et 2 % de leur valeur ajoutée en Belgique.

## 2. Analyse SWOT

### 2.1. Forces

- Le secteur des industries alimentaires est important en termes de valeur ajoutée pour la Belgique, avec une part de marché croissante de notre pays dans l'Union européenne.
- Le secteur est un grand pourvoyeur d'emplois, le nombre d'employés augmente depuis 2015.
- La solvabilité du secteur des industries alimentaires (C10) est bonne. Près de la moitié de son capital total est constitué de fonds propres. Seules quelques entreprises actives dans ce secteur sont confrontées à des problèmes de liquidités. La crise du covid-19 semble également avoir eu un impact plutôt limité sur les liquidités de l'industrie alimentaire par rapport à l'ensemble des secteurs économiques.
- La Belgique s'est forgé un avantage comparatif grâce à sa spécialisation dans l'alimentation, la bière et les cidres/vins de fruits.
- Le taux d'investissement excède celui des pays voisins ainsi que celui de l'industrie manufacturière.
- La contribution de la productivité totale des facteurs traduit l'importance de l'innovation, dans laquelle la Belgique investit déjà davantage que ses voisins. Notre pays témoigne d'une forte intensité de R&D et des entreprises plus innovantes en produits, processus et organisation.
- Le taux de survie des entreprises du secteur C10-12 est plus élevé en Belgique que dans les pays voisins.

### 2.2. Faiblesses

- Des petites entreprises du secteur des industries alimentaires subissent parfois une pression sur les prix, en partie imputable au commerce de détail, qui se reflète également dans les marges bénéficiaires limitées. Le secteur des boissons est beaucoup moins touché par ce phénomène.
- Une faible croissance de la productivité couplée à une plus forte croissance des coûts salariaux entre 2010 et 2018, est à l'origine d'une croissance moyenne du CSU supérieure à celle des pays voisins, ce qui fragilise notre compétitivité coût du secteur C10-12. Il en est de même pour la période récente (2019) où, les coûts salariaux, croissant nettement plus rapidement que la productivité sont à l'origine du relèvement du CSU en 2019.
- Des coûts énergétiques plus élevés pour les entreprises à forte consommation électrique comparativement aux pays voisins.

### 2.3. Opportunités

- La numérisation entraîne de nouveaux besoins en capital humain. Il revient au secteur d'attirer et de former de nouveaux talents capables de travailler dans l'environnement high-tech de demain.
- Des investissements accrus dans l'économie circulaire, qui accorderaient une attention particulière au traitement des déchets et aux nouvelles tendances alimentaires.
- La poursuite du développement des exportations qui serait fondé sur la qualité, la confiance et la réputation.
- Assumer la responsabilité d'une alimentation saine, du marketing des produits alimentaires pour les enfants, des informations claires aux consommateurs et des emballages/zéro déchet.

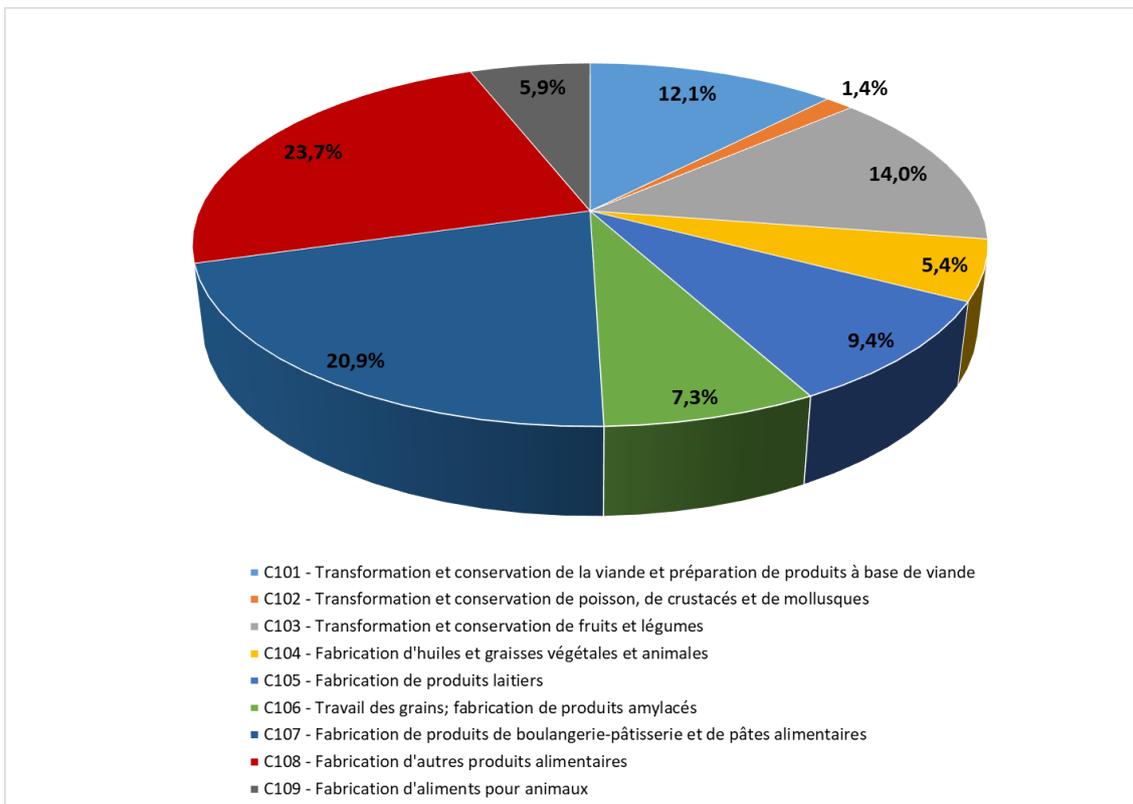
### 2.4. Menaces

- La persistance de la baisse de la demande et des goulets d'étranglement au niveau de l'offre (chaîne d'approvisionnement, difficultés à trouver du personnel adéquat sur le marché du travail) consécutifs à la crise du Coronavirus. En effet, la multiplication des problèmes d'approvisionnement provoque l'envolée des prix des matières premières et des biens de consommation intermédiaire et de manière générale, la hausse des coûts de production.

- Les barrières commerciales internationales exercent une pression sur la croissance du secteur : protectionnisme, embargos commerciaux...
- Le Brexit a un impact sur l'industrie alimentaire (demande, mais aussi formalités douanières, contrôles de sécurité alimentaire, certificats...).
- Les achats frontaliers et le commerce électronique sont en hausse. Il est nécessaire d'établir des règles du jeu équitables.

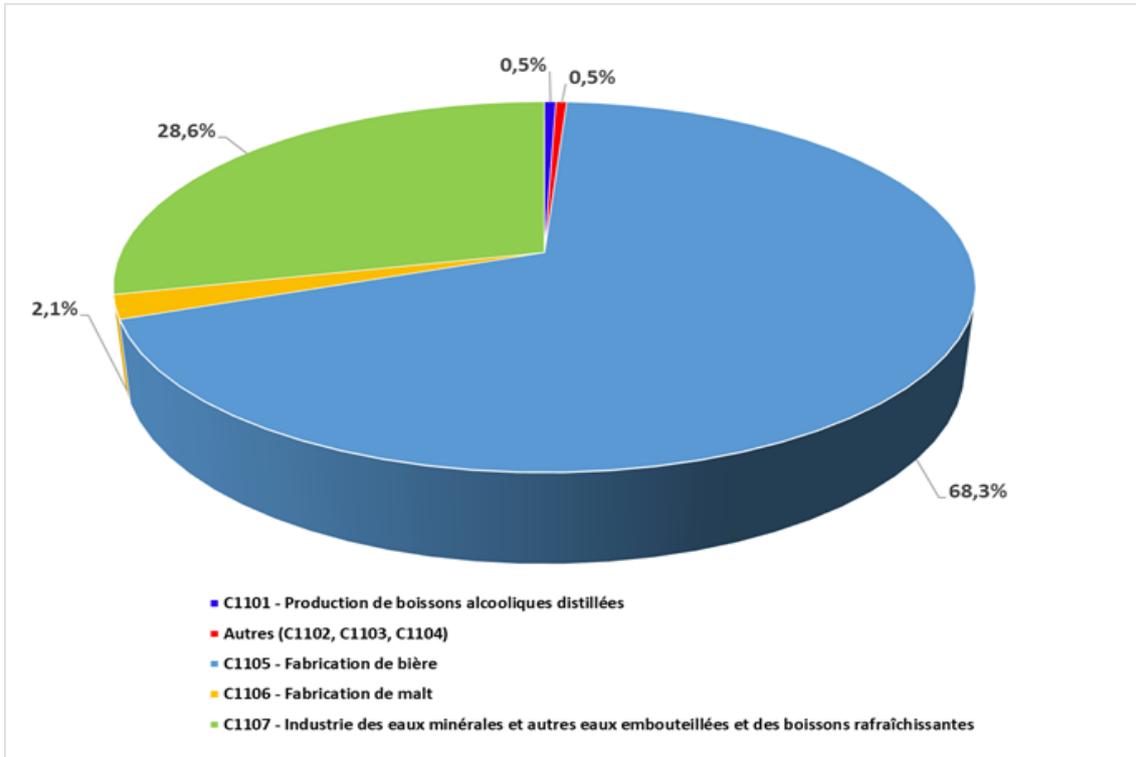
### 3. Annexe

Graphique a. Part relative des sous-secteurs dans la valeur ajoutée de C10 en Belgique, 2018



Source : Eurostat, Enquête structurelle des entreprises.

Graphique b. Part relative des sous-secteurs dans la valeur ajoutée de C11 en Belgique, 2018



Source : Eurostat, Enquête structurelle des entreprises.

Tableau a. Structure des coûts (directs et cumulés) des industries alimentaires et des boissons en Belgique

En % du total des coûts

	10A		10B		10C		10D		10E		10F		10G		10H		10I		10J		11A		11B	
	Viandes		Poissons		Fruits- Légumes		Huiles- Graisses		Lait		Amylacés		Pains		Chocolats		Autres		Ali. Animaux		Alcool		Sans Alcool	
	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.
<b>Salaires</b>	9,1	27,1	11,2	16,5	11,2	25,3	4,6	12,0	9,3	23,3	7,7	17,7	19,6	34,5	14,1	24,5	14,0	27,4	5,5	15,5	17,4	26,9	19,7	30,4
<b>Excédent net</b>	1,8	18,6	3,2	5,1	6,3	15,1	2,0	6,9	0,7	13,8	0,8	6,4	5,4	11,6	4,2	9,8	4,9	12,2	1,5	8,7	13,0	19,5	8,7	13,6
<b>Amortissement</b>	2,4	12,1	2,0	3,3	4,4	10,2	1,6	4,2	3,4	11,1	2,1	6,0	7,2	11,6	4,4	7,9	3,7	8,5	2,8	7,5	8,3	12,5	6,0	9,9
<b>Impôts</b>	0,1	1,0	0,1	0,3	0,2	0,8	0,2	0,5	0,3	1,0	0,4	0,8	0,4	0,9	0,4	0,8	0,2	0,7	0,1	0,6	0,2	1,0	0,0	0,5
<b>Subventions</b>	-0,5	-4,8	-0,5	-1,3	-0,6	-2,5	-0,2	-0,8	-0,6	-3,8	-0,7	-1,8	-1,1	-2,5	-0,7	-1,7	-0,5	-2,1	-0,3	-1,7	-0,6	-1,2	-0,8	-1,8
<b>TVA</b>	0,0	1,2	0,0	0,1	0,0	0,5	0,0	0,2	0,0	0,9	0,0	0,3	0,2	0,5	0,2	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,3	0,1	0,4
<b>Impôts produits</b>	-0,1	0,6	2,7	2,8	0,6	1,1	0,4	0,6	0,3	0,9	0,4	0,7	0,3	0,7	0,8	1,1	0,8	1,2	0,4	0,8	0,4	0,6	0,5	0,7
<b>Importations intermédiaires</b>	17,5	44,4	67,5	73,1	32,0	49,5	65,8	76,5	30,3	52,9	52,9	69,9	24,1	42,7	43,6	57,2	34,2	51,7	51,9	68,1	31,3	40,4	35,6	46,3
<b>Consommations intermédiaires intérieures</b>	69,6	0,0	13,8	0,0	46,0	0,0	25,8	0,0	56,2	0,0	36,5	0,0	43,8	0,0	33,0	0,0	42,7	0,0	38,2	0,0	29,9	0,0	30,2	0,0

Source : ICN et calculs propres.

## 4. Glossaire

### Méthodologie de l'Avantage comparatif révélé

L'ACR d'un pays  $j$  pour le commerce d'un produit  $i$  se mesure en 3 phases :

- Par le ratio de la part de ce produit dans les exportations du pays sur sa part dans les exportations européennes. On peut le représenter par l'équation suivante :

$$RCA_{ij} = (X_{ij}/X_{tj})/(X_{iw}/X_{tw})$$

$t$  représente l'exportation/importation totale et  $w$ , l'UE27.

- Par le ratio de la part de ce produit dans les importations du pays sur sa part dans les importations européennes. On peut le représenter par l'équation suivante :

$$RCA_{ij} = (M_{ij}/M_{tj})/(M_{iw}/M_{tw})$$

- On rapporte le résultat du ratio des exportations sur le résultat du ratio des importations.

Un ACR inférieur à 1 témoigne d'un désavantage comparatif d'un produit ou d'une branche par rapport aux autres pays de l'UE27, alors qu'un ACR supérieur ou égal à 1 traduit un avantage comparatif.

(Source : <https://perso.univ-rennes1.fr/denis.delgay-troise/CI/Tds/REltd12.pdf>)

### Fonctionnement du marché

Les deux axes du graphique 11 sont le résultat d'une analyse en composantes principales portant sur les valeurs moyennes (2014-2018) des indicateurs suivants :

- l'indice de concentration Herfindahl-Hirschman (soit la somme des carrés des parts de marché des entreprises du secteur, HHI) ;
- le niveau de pénétration des importations ;
- le taux d'attrition des entreprises (soit la somme des parts de marché des entrants et de sortants du secteur) ; et
- la volatilité des parts de marché.

Le premier axe (Abscisse) est corrélé négativement avec le HHI (-0,81) et positivement avec le taux d'attrition des entreprises (0,87) et la volatilité des parts de marché (0,92). Le deuxième axe (Ordonnée) est corrélé positivement avec le niveau de pénétration des importations (0,98).

### Démographie des entreprises

#### Entreprises à forte croissance

Une entreprise à forte croissance est une entreprise comptant au moins 10 salariés en  $t-3$ , avec un taux de croissance annuel moyen de son personnel supérieur à **10 %** par an, sur une période de 3 ans ( $t-3$  à  $t$ ).

#### Taux de survie

Le taux de survie à  $x$  ans est calculé à l'aide du nombre d'entreprises établies au cours de l'année  $t-x$  qui ont survécu jusqu'à l'année  $t$  par rapport au nombre d'entreprises créées au cours de l'année  $t-x$ .

La « survie » se produit lorsqu'une entreprise est active en termes d'emploi et/ou de chiffre d'affaires l'année de sa constitution et les x années suivantes. Deux types de survie peuvent être distingués :

- Une entreprise créée au cours de l'année t-x est considérée comme ayant survécu au cours de l'année t si elle est active en termes de chiffre d'affaires et/ou d'emploi à un moment quelconque de l'année t (= survie sans changement).
- Une entreprise est également considérée comme ayant survécu si la ou les unités légales liées ne sont plus actives, mais que leur activité a été reprise par une nouvelle unité légale spécialement créée pour reprendre les facteurs de production de cette entreprise (= survie par acquisition).

## Ratios financiers

### Solvabilité

- Capitaux propres (10/15) / Passif (17/49) x 100
- Fonds propres (10/15) / Total du bilan (10/49) x 100

### Liquidité

- Ratio de liquidité rapide (liquidité au sens strict) = (créances à un an au plus (40/41) + placements (50/53) + disponibilités (54/58)) / (dettes à un an au plus (42/48))
- Ratio de liquidité courante (liquidité au sens large) = (encours (3) + créances à un an au plus (40/41) + placements de trésorerie (50/53) + disponibilités (54/58) + comptes de régularisation (490/1)) / dettes à un an au plus (42/48) + comptes de régularisation (492/3)).

## 5. Liste des graphiques

Graphique 1. Évolution de la valeur ajoutée du secteur C10-12

Graphique 2. Part relative dans la valeur ajoutée européenne (sans le Royaume-Uni), 2018

Graphique 3. Dynamique du marché et compétitivité des exportations de biens du C10, croissance annuelle moyenne 2010/2019

Graphique 4. Dynamique du marché et compétitivité des exportations de biens du C11, croissance annuelle moyenne 2010/2019

Graphique 5. Évolution des dépenses de R&D du secteur C10-12

Graphique 6. Évolution de l'intensité en R&D du secteur C10-12

Graphique 7. Contribution à la croissance moyenne de la VA par heure prestée du secteur C10-12

Graphique 8. Évolution du coût salarial, de la productivité réelle et du CSU du secteur C10-12 en Belgique

Graphique 9. Évolution du CSU du secteur C10-12 (indice 2010=100)

Graphique 10. Structure des coûts (directs et cumulés) des industries alimentaires et des boissons en Belgique

Graphique 11. Fonctionnement du marché des industries alimentaires et des boissons en Belgique

### **Annexe**

Graphique a. Part relative des sous-secteurs dans la valeur ajoutée de C10 en Belgique, 2018

Graphique b. Part relative des sous-secteurs dans la valeur ajoutée de C11 en Belgique, 2018

## 6. Liste des tableaux

Tableau 1. Part de la Belgique dans le total du commerce européen

Tableau 2 . Revealed comparative advantage index, exportations du C10-11  
Classification CTCl Rev. 3 (somme de 01 à 09 + 11), points forts de la Belgique

Tableau 3 . Revealed comparative advantage index, exportations du C10-11  
Classification CTCl Rev. 3 (somme de 01 à 09 + 11), points faibles de la Belgique

Tableau 4. Emploi du secteur C10-12

Tableau 5. Taux d'investissement et évolution de la FBCF du secteur C10-12 et de l'industrie manufacturière (C)

Tableau 6. Actifs corporels et incorporels du secteur C10-12 (stock net de capital)

Tableau 7. Entreprises innovantes par type d'innovation dans le secteur des industries alimentaires (C10)

Tableau 8. Entreprises innovantes par type d'innovation dans le secteur de la fabrication de boissons (C11)

Tableau 9. Coût salarial horaire (CS), productivité réelle horaire et CSU du secteur C10-12

### **Annexe**

Tableau a. Structure des coûts (directs et cumulés) des industries alimentaires et des boissons en Belgique

## 7. Liste des figures

Figure 1. Principaux marchés (C10) à l'exportation de nos partenaires commerciaux en 2019

Figure 2. Principaux marchés (C11) à l'exportation de nos partenaires commerciaux en 2019

Figure 3. Principaux marchés (C10) à l'importation de nos partenaires commerciaux en 2019

Figure 4. Principaux marchés (C11) à l'importation de nos partenaires commerciaux en 2019

Figure 5. Chaîne de valeur du secteur C10-12